

Regards géopolitiques

Bulletin du Conseil québécois d'études géopolitiques

CQEG
Conseil québécois
d'études **géopolitiques**

Volume 2, numéro 2, Été 2016



Source: TodayOnline (02 mai 2016)

Après plus d'un demi-siècle d'antagonisme, le président des États-Unis Barack Obama est devenu dimanche 24 mars 2016 le premier président en exercice à poser le pied sur le sol cubain depuis la révolution castriste. Signe du dégel des relations diplomatiques entre Washington et La Havane, pour la première fois depuis 50 ans un paquebot de croisière américain avec 700 passagers à bord est arrivé à Cuba.

Sommaire du numéro

Dans le cadre de ce numéro de Regards géopolitiques, nous vous proposons dans un premier temps, une analyse d'étudiants de l'UQAM sur l'avenir de la base américaine de Guantanamo. Ensuite, deux doctorants-chercheurs de l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve (Belgique) présenteront une critique sur l'engagement géopolitique contesté des représentations de la guerre en Irak à l'écran. Ensuite, nous nous rendrons en Mer de Chine du Sud où François-Xavier Bonnet nous montrera que par le contrôle des îles Spratleys, l'un des enjeux majeurs de cette dispute demeure le contrôle des routes maritimes secrètes à l'intérieur du *Dangerous Ground*. Finalement, ceci nous poussera à mettre le cap sur la République centrafricaine où Antoine Feron, doctorant à l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve, présente dans un premier temps le pays et la crise, puis l'examen des tenants et des aboutissants de la politique étrangère européenne dans cette région du monde. Finalement, nous retournerons en Asie-Pacifique, plus précisément dans la République de Nauru, située au sud de l'équateur dans le Pacifique-Sud, où l'on se penchera sur la géopolitique de cet État insulaire du pacifique, qui jongle entre une stratégie de survie, et un désastre écologique lié à l'extraction et l'exportation du phosphate.

Bonne lecture et bon début d'été.

La Rédaction.

SOMMAIRE

Sommaire du numéro.....1

Activités de recherche et de création à venir.....2

ARTICLES

Quel avenir pour la base américaine de Guantánamo?3

Les représentations de la guerre en Irak à l'écran : un engagement géopolitique contesté8

Le *Dangerous Ground* et les Spratleys : une géopolitique des routes maritimes secrètes14

La gestion européenne de la crise centrafricaine : une difficile européanisation21

Géopolitique de l'État insulaire pacifique de Nauru : entre désastre écologique et stratégies de survies26

Le CQEG en bref31

4^e Rendez-vous international sur la gestion intégrée de l'eau **Québec, 1^{er} – 3 novembre 2016**

TERRITOIRE. EAU. SOURCES

UN RENDEZ-VOUS
INTERNATIONAL SUR LA PROTECTION
DES SOURCES D'EAU POTABLE

**1^{er}, 2^e et 3^e
NOVEMBRE 2016**

UNIVERSITÉ LAVAL, QUÉBEC, QC, CANADA



Les thèmes abordés

- État des sources : diagnostic, suivi et surveillance
- Gestion des risques et mesure d'urgence
- Plans, stratégies et mesures de protection des sources
- Instruments règlementaires et économiques
- Gouvernance, occupation du sol et aménagement du territoire

Le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) invite les professionnels, chercheurs et étudiants à soumettre, avant le 31 mai, une proposition de conférence, d'atelier ou d'affiche pour la 4^e édition du Rendez-vous international sur la gestion intégrée de l'eau.

L'événement, qui aura lieu à Québec les 1^{er}, 2 et 3 novembre 2016, se consacrera à la protection des sources d'eau potable. Pour consulter les thèmes abordés et soumettre une proposition, visitez le <https://rv-eau.ca>

Pour soumettre une proposition de communication : <https://rv-eau.ca/appele-a-communications>

Quel avenir pour la base américaine de Guantánamo ?

Camille Dudedout¹, Bruno Marie Perrin², Sophie Rouselle³, Adrien Von Saenger⁴

¹ Étudiante au baccalauréat en Relations internationales et Droit international, Université du Québec à Montréal (UQAM) ; Master Droit international, Université de Grenoble ; dudedout.camille@courrier.uqam.ca

² Étudiant au baccalauréat en géographie à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), Licence de Géographie, Université de Franche-Comté ; perrin.bruno-marie@courrier.uqam.ca

³ Étudiante au certificat de géographie internationale, Université du Québec à Montréal (UQAM) ; rouselle.sophie@courrier.uqam.ca

⁴ Étudiant au baccalauréat en géographie, Université du Québec à Montréal (UQAM); Baccalauréat en géographie, Université de Nice ; von_saenger.adrien@courrier.uqam.ca

Résumé : Le rapprochement entre les États-Unis et Cuba suscite un intérêt renouvelé pour l'avenir de la baie de Guantánamo. Nous rappelons l'importance géostratégique de la base, puis nous présentons un survol de l'histoire des relations entre les deux pays. Nous nous intéressons ensuite à la position des deux dernières administrations américaines au sujet de cette enclave. Enfin, nous analysons cinq scénarios concernant le futur statut de Guantánamo.

Summary: The recent warming up of the relationships between the U.S. and Cuba has sparked a renewed interest for the future of Guantánamo Bay. After a brief description of the geostrategic importance of the base, we briefly recapitulate the history of the relationships between the two countries. We then described the position of the last two American administrations in regard to the base and we conclude by presenting five scripts concerning its future.

Mots-clefs: Guantánamo, États-Unis, Cuba, géostratégie, statut international

Keywords: Guantánamo, USA, Cuba, geostrategy, international status

Introduction

Le 1^{er} juillet 2015, les États-Unis et Cuba annonçaient simultanément, à la surprise générale, le rétablissement de leurs relations diplomatiques après plus d'un demi-siècle de vives tensions. Si cette annonce constitue une avancée significative dans le processus de

rapprochement entre les deux États, elle n'augure pas pour autant l'avènement d'une franche amitié, loin de là. Il demeure en effet de nombreux points de divergence entre ces deux pays séparés par le détroit de Floride. L'un des points cruciaux réside dans l'avenir de la baie de Guantánamo. Cuba entend bien profiter de l'évolution récente de sa relation avec les États-Unis pour revendiquer cette parcelle de territoire dont il conserve encore, selon les clauses du contrat, « la souveraineté ultime ». En ce sens, lors d'un sommet au mois de janvier, Raúl Castro faisait du retour de la souveraineté de son pays sur la baie l'une des conditions importantes d'un rapprochement. Autrement dit, le réchauffement des relations entre les USA et Cuba annonce-t-il le bouleversement du statu quo qui régit le statut de l'enclave américaine depuis plus d'un siècle ?

Un intérêt géographique

L'enclave américaine de Guantánamo se situe au sud-est de Cuba, de part et d'autre d'une baie profonde. Elle s'étend sur 117 km² et abrite depuis la guerre hispano-américaine (1898) une des bases navales secondaires de la flotte

américaine à l'étranger. Cette base sert surtout de support logistique à la guerre contre le trafic de drogue dans les Caraïbes et de lieu de ravitaillement. Il s'agit aussi d'un véritable village américain en plein cœur d'un des derniers bastions communistes au monde. On peut y trouver des symboles forts du capitalisme (McDonald's). Malgré un assouplissement récent, l'embargo américain s'applique encore sur un ensemble de produits cubains.

Une relation historique

L'île de Cuba a toujours été une source de convoitise pour les États-Unis. Dès les Pères fondateurs (signataires de la Déclaration d'indépendance de 1776 et de la Constitution de 1787, entrée en vigueur en 1789), les intérêts commerciaux sont soulignés. Ce désir trouve écho dans la politique étrangère américaine et la doctrine Monroe de 1823 qui condamne toute intervention européenne sur l'ensemble du continent américain. Il faut attendre Abraham Lincoln (président de 1861 à 1865) pour que soit énoncé l'intérêt géostratégique de la baie (Reynolds 1982 :23). Ce dernier saisit l'avantage de ravitaillement de charbon lorsqu'il impose un blocus aux États

sécessionnistes du Sud. C'est probablement Alfred Mahan (1840-1914) qui influence le plus les dirigeants des États-Unis avec la promotion de la puissance maritime et l'importance d'être présent sur les mers, surtout sur les Caraïbes (Reynolds 1982 : 31).

La guerre d'indépendance cubaine (1895-1898) contre les Espagnols donne l'occasion aux États-Unis de s'immiscer dans les affaires intérieures du pays. Prétextant l'explosion d'un de leurs navires dans le port de la Havane, ils déclarent la guerre à l'Espagne en 1898. Dans le traité qui met fin aux hostilités, les États-Unis s'engagent à protéger et à défendre l'indépendance cubaine (Reynolds 1982 : 181). Le droit d'intervention des États-Unis sera annexé à la Convention cubaine, ce qui est accepté le 12 juin 1901. C'est dans ce contexte qu'est négociée la location de la baie de Guantanamo. Trois éléments sont notables dans le Traité de 1903¹. Premièrement, la location est à perpétuité sauf entente réciproque des deux parties. Deuxièmement, Guantanamo est une base navale et charbonnière et toute autre activité y est interdite. Troisièmement, il s'agit d'un territoire dont Cuba garde la pleine souveraineté mais où les États-Unis ont pleine juridiction. Cela crée donc une ambiguïté juridique que les États-Unis utiliseront à l'avenir. Le

statut actuel de Guantanamo est déterminé par le Traité du 29 mai 1934, qui a abrogé et remplacé le Traité du 22 mai 1903. Depuis 1959, le gouvernement cubain conteste la présence américaine et refuse d'encaisser le loyer annuel de 10 000 dollars en monnaie d'or (Article 1 du Traité de 1903).

Jusqu'en 1959, les relations entre les deux pays sont relativement cordiales et la base maintient son intérêt géostratégique et économique (Kramer, 2013). Avec l'avènement de la Guerre froide et le régime communiste à Cuba, la base redevient un centre géostratégique des États-Unis pour la raison qu'elle permet de surveiller les Russes. Le débarquement de la Baie des Cochons puis la crise des missiles de 1962 ravivent les tensions entre les deux parties. Deux ans plus tard, Fidel Castro profite de l'arrestation de trente pêcheurs cubains dans les eaux de l'État de la Floride pour couper l'alimentation en eau potable de la base navale (Bolopion 2004 : 57). À la fin de la Guerre froide, un coup d'État à Haïti donne une nouvelle utilité à Guantanamo. Profitant de l'ambiguïté juridique, les États-Unis « entreposent » les réfugiés Haïtiens pris en mer en direction des États-Unis (Nonjon, 2009). Une prison sera construite sur l'île afin d'y incarcérer certains criminels qui se cacheraient parmi les demandeurs d'asile. Les derniers

réfugiés quittent la base en 1995 mais Guantanamo aura prouvé son importance.

L'administration Bush

Les deux mandats de George W. Bush marquent un tournant dans l'utilisation de cette enclave. Au lendemain des attentats du 11 Septembre 2001, les États-Unis entrent en « guerre globale contre le terrorisme » (George W. Bush, 2001). Le *Patriot Act* est adopté le 26 octobre 2001 par le Congrès américain. Cette loi offre des pouvoirs spéciaux au président américain et crée un vide juridique de « combattant ennemi », (U.S. Government Publish Office, 2001). Celui-ci n'assure pas l'application de la Convention de Genève aux futurs détenus. A cela s'ajoute la création de commissions militaires avec une juridiction d'exception par décret présidentiel le 13 novembre 2001 (renouvelé par the Military Commission Act de 2006). Très vite, l'administration Bush recherche un lieu approprié pour maintenir en détention des étrangers sans inculpation. Dans ce contexte, le statut extraterritorial de Guantanamo est idéal. Cela empêche les requêtes dites « Habeas Corpus » (liberté fondamentale assurant la légitimité de la détention), les cours fédérales n'ayant pas juridiction hors du territoire américain. De plus,

¹ Les modalités sont réglées par l'accord des 16/23 février 1903 et la convention du juillet 1903 sur les bases navales et charbonnières (Guantanamo et Bahia Honda), et par le traité sur les relations américano-cubaines du 22 mai 1903.

l'éloignement des terrains de guerre et la proximité du pays assurent une grande sécurité au site, et Cuba ne peut contraindre les États-Unis de quelque manière que ce soit. Entre 2001 et 2008, près de 800 détenus ont transité par la prison sous prétexte qu'ils représentaient tous une menace pour les « intérêts américains ». Cette zone de non-droit a connu de grands bouleversements à la suite d'une véritable bataille juridique entre les tribunaux fédéraux, le Congrès et la Cour suprême des États-Unis. Après plusieurs années, les détenus ont regagné peu à peu des droits fondamentaux grâce à l'application progressive de la Convention de Genève en 2006 et de l'Habeas Corpus ainsi qu'à la fin des tribunaux militaires en 2008.

Pour Cuba, Guantanamo, particulièrement la prison, symbolise l'impérialisme américain. Les conditions de détention relayées par des ONG comme Amnistie International ont mis en lumière un recours à la torture quasi systématique, recours qui a depuis été prouvé. Cependant, en 2006, bien qu'aucune relation diplomatique n'existe entre les deux pays, ceux-ci s'engagent à se restituer mutuellement d'éventuels fugitifs.

L'administration Obama

Le candidat démocrate Barack Obama est élu fin 2008. Une de ses promesses de campagne est de fermer définitivement la prison de Guantanamo. Il prend ses fonctions le 20 janvier 2009 et annonce deux

jours plus tard la fermeture de la prison d'ici un an. (Nonjon, 2009). De plus, il fait arrêter les procès sous tribunaux militaires. Mais ce dynamisme sur la question va se heurter rapidement à différents problèmes juridiques.

Le 20 juillet 2009, le Congrès américain (pourtant dominé à l'époque par les démocrates) refuse de débloquer une enveloppe de quatre-vingts millions de dollars US pour transférer des prisonniers jugés peu dangereux dans des centres de détention situés sur le territoire. Les démocrates redoutaient que ces prisonniers ne soient libérés plus tard sur le sol américain. En septembre de la même année, le Congrès affirme son opposition à la fermeture de la prison (Nonjon, 2009). En décembre 2010, une loi votée par le Congrès interdit le transfert des détenus vers les États-Unis. Quelques mois plus tard, un décret présidentiel prévoit que quarante-sept détenus soient maintenus indéfiniment à Guantanamo. Ce décret marque la fin des incarcérations sans jugement, ce qui devrait éviter l'ajout de nouveaux prisonniers dans l'avenir. D'autres détenus sont jugés « libérables » et pourraient donc être relâchés, mais un problème territorial se pose. En effet, les pays d'origine des détenus ne sont pas toujours en mesure de les accueillir du fait de leur situation économique ou politique instable. Un défi diplomatique se pose alors aux États-Unis afin de trouver des pays

d'accueil. Obama est réélu en 2012 en réaffirmant sa volonté de fermer la prison. L'année 2014 marque le passage du Congrès (à la fois le Sénat et la Chambre des représentants) sous la majorité républicaine.

Pourtant, la prison se vide peu à peu : durant l'année 2014, vingt-huit détenus sont transférés à l'international, notamment au Kazakhstan, en Géorgie et en Uruguay. Début 2015, cinq autres hommes sont libérés vers Oman et l'Estonie. Se pose alors la question des coûts financiers associés à ces transferts. Selon les affirmations de Barack Obama, le coût annuel de détention d'un homme à Guantanamo est de trois millions de dollars US, soit beaucoup plus que le coût des transferts. Il semble à l'heure actuelle difficile pour le président de tenir sa promesse avant la fin de son mandat, notamment après avoir signé le 25 novembre 2015 le « *National Defense Authorization Act* » (NDAA) interdisant la fermeture de Guantanamo jusqu'à fin 2016.

Prospective

Une synthèse de la littérature scientifique sur le sujet, tant en géographie qu'en droit international, fait ressortir différents scénarios quant à l'avenir de Guantanamo.

1- On pourrait supposer que Cuba parvienne à remettre en cause la validité du bail qui le lie aux États-Unis. Ainsi le Gouvernement cubain

se verrait retourner l'enclave américaine par des moyens légaux et conformes au droit international. Deux arguments juridiques sont mis en avant par Cuba.

Selon le premier d'entre eux, le contrat d'origine aurait été passé de manière coercitive. En effet, Cuba se trouvait sous la domination des États-Unis qui se sont imposés sur l'île après le départ des Espagnols. L'accord aurait ainsi été passé par les dirigeants cubains sans considération de leur volonté. Or un contrat qui a été passé sans véritable consentement peut être annulé. À cet argument peut s'ajouter celui du changement de circonstances. En 1959, Fidel Castro a pris le pouvoir et refuse d'encaisser les chèques que les États-Unis donnent en contrepartie de la location de la baie pour signifier sa dénonciation des termes du contrat. Malgré le réchauffement des relations américano-cubaines, ces revendications n'ont que très peu de chances d'aboutir. Les Américains défendent depuis des années le fait que le droit international que Cuba invoque aujourd'hui n'existait pas lors de la conclusion du bail ou même en 1959 lors du supposé changement de circonstances politiques.

2- Une autre situation pourrait se produire dans les années futures, à savoir l'abandon de la base par les États-Unis. Non pas parce que la baie aurait perdu de l'intérêt à leurs yeux, ce qui paraît improbable au vu de la

position géostratégique de la baie, mais parce que les États-Unis se sont engagés à travers le *Helms-Burton Act* à discuter avec Cuba d'une rétrocession si une démocratie était instaurée sur l'île. Malheureusement une telle évolution paraît pour l'heure peu probable. Le Gouvernement cubain mène une politique très répressive envers les libertés et l'accord de juillet dernier ne semble pas avoir amélioré cette situation. Peut-être que le successeur de Raoul Castro se montrera moins autoritaire mais cela reste à voir.

3- On pourrait envisager que les États-Unis et Cuba se mettent d'accord pour réviser bilatéralement le contrat de bail, afin par exemple d'augmenter le montant de l'allocation accordée à Cuba ou d'ajouter un terme au contrat qui est aujourd'hui perpétuel. Mais Cuba ne veut pas de voie médiane et exige la rétrocession immédiate de l'île. En outre, les États-Unis ne désirent pas perdre tous les avantages que leur donne le Traité de 1903 et n'envisagent donc aucune modification.

4- Il pourrait être envisagé que les États-Unis acquièrent un titre territorial en vertu du droit international. En effet, ils occupent la baie depuis plus d'un siècle. Selon le droit coutumier international, Cuba pourrait donc perdre sa souveraineté sur l'île ; sauf que les États-Unis n'ont aucun avantage à

obtenir cette souveraineté. Au contraire, ils ont tout intérêt à faire perdurer le statut institutionnel ambigu de la baie. Cela sert à maintenir le flou juridique qui fait échapper la prison de Guantanamo au droit international de la Convention de Genève sur le respect des droits des prisonniers de guerre ainsi qu'au droit fédéral américain qui obligerait à juger les prisonniers plutôt que de les maintenir dans cette prison indéfiniment. La non-souveraineté des États-Unis leur permet donc d'agir en toute liberté sur le territoire.

5- La théorie la plus probable est finalement la dernière. Il est fort possible que les deux pays maintiennent le statu quo malgré le réchauffement de leurs relations. En ce sens, les États-Unis n'accepteront jamais de laisser la baie à Cuba. Elle leur est trop précieuse en raison de sa position géostratégique de premier plan. En outre, malgré sa rhétorique victimaire qui transparaît dans ses discours publics, Cuba fait en réalité peu d'efforts pour récupérer l'enclave territoriale. La situation lui permet en effet de se poser en victime devant la communauté internationale et surtout de légitimer la dictature nationale en place vis-à-vis de sa population en se posant en dernier rempart face à l'impérialisme américain.

FIGURE 1

La base militaire de Guantanamo représente un symbole stratégique et économique pour les États-Unis



Source: Joint Task Force Guantanamo Photo Gallery, Public Affairs, 2013

Bibliographie

- Audeoud, O. (2002). Prisonniers sans droit de Guantanamo, *Le monde diplomatique*, avril.
- Bolopion, P. (2004). Guantanamo, Le bagne au bout du monde. Paris: La Découverte.
- États-Unis, U.S Gouvernement Publish Office (2001) One Hundred Seventh Congress of the United States of America, 2001, [en ligne] : <https://www.gpo.gov/fdsys/pkg/BILLS-107hr3162enr/pdf/BILLS-107hr3162enr.pdf>. Site consulté le 02/12/2015
- Hansen, J. M. (2011). Guantanamo: An American History. New York : Hill and Wang.
- Jenkins, D., Jacobsen, A., and Henrikson, A. (dir.) (2014). The Long Decade : How 9/11 changed de Law. Oxford : Oxford University Press.
- Kramer, P. (2013). A Useful Corner of the World: Guantanamo. The New Yorker, july 30.
- Kurnaz & Kuhn (2007). Dans l'enfer de Guantanamo. Fayard.
- Lipman, J. (2008). Guantànamo : A Working-Class History between Empire and Revolution. Berkeley : University of California Press.
- Nonjon, A. (2009). Guantanamo, cartes et schéma. Espaces prépas, no. 127, oct.
- Reynolds, B. (1982). Guantanamo Bay, Cuba: The History of an Ameriaca Naval Base ans its relationship to the formulation of United States Foreign Policy and military strategy toward the Caribbean, 1895-1910. Thèse de doctorat publié. Los Angeles: University of Southern California, Département Histoire.
- Royer, P. (2012). Géopolitique des mers et des océans, qui tient la mer tient le monde, Paris : Presses Universitaires de France.
- Strauss,J. (2009) The Leasing of Guantanamo Bay. Praeger Security International.
- Sweig, E.J. (2012). Cuba, What Everyone Needs To Know, 2^e éd. Oxford : Oxford University Press. [2009]

Conclusion

Ainsi malgré l'amélioration notable des relations entre Cuba et les États-Unis, il y a fort à parier que le statu quo va perdurer en ce qui concerne Guantanamo. John Kerry, secrétaire d'État des États-Unis, a déclaré en ce sens le 1er juillet 2015 que : « Pour le moment, il n'y a pas d'intention de

notre part d'altérer le traité ». Ce statu quo ne fera pas pour autant obstacle aux nouvelles relations économiques entre les deux États qui sont en passe d'entraîner Cuba vers la voie du libre-échange. Au profit, comme souvent, des États-Unis.

Les représentations de la guerre en Irak à l'écran : un engagement géopolitique contesté

Chloé Daelman¹ et Simon Desplanque²

¹ Candidate au doctorat (Ph.D.), Relations internationales, CECRI-Université Catholique de Louvain la Neuve (UCL), Belgique; chloe.daelman@uclouvain.be

² Candidat au doctorat (Ph.D.), Relations internationales, CECRI-Université Catholique de Louvain la Neuve (UCL), Belgique; simon.desplanque@uclouvain.be

Résumé : En analysant les différents films produits depuis 2003 sur l'intervention américaine en Irak, cet article cherche à étudier la manière dont l'opinion publique US perçoit les tenants et les aboutissants de cette guerre mal comprise. Ces œuvres cinématographiques montrent que le grand public a une vision très floue des motivations qui ont poussé les États-Unis à mener une guerre que beaucoup récusent encore aujourd'hui.

Summary: by analysing the various movies produced since 2003, this article aims to study how the American public opinion perceives the whys and wherefores of the War in Iraq. These cinematographic works show that the general public has a blurred vision of the reasons that led the United States to wage a still highly debated war.

Mots-clés: Irak, Bush, Obama, représentations cinématographiques, opinion publique

Keywords: Iraq, Bush, Obama, cinematographic representations, public opinion

Le cinéma comme point d'entrée de l'étude d'un conflit

Treize ans après le lancement de l'Opération *Iraqi Freedom*, la guerre en Irak continue de diviser la société américaine. Tandis que d'aucuns considèrent qu'elle était nécessaire au nom de la « guerre contre la terreur », leurs détracteurs argumentent qu'elle n'a fait que renforcer l'instabilité au Moyen-Orient à un coût financier et humain inutilement élevés. Plus de

4000 Américains ont ainsi payé cet engagement de leur vie et ce chiffre est en augmentation. En effet, les raids aériens contre l'Irak - menés par la coalition internationale à laquelle adhèrent les États-Unis - ont repris depuis la lutte contre le groupe État islamique, organisation dont l'essor est pour partie imputable aux suites de l'intervention de mars 2003.

Si ces questions ont été largement étudiées sous les angles géopolitiques et sécuritaire classiques, tout n'a cependant pas encore été dit. En particulier, il nous semble que le rôle et le positionnement de l'opinion publique américaine par rapport à cette guerre méritent d'être davantage analysés. Pour ce faire, nous proposons d'étudier celle-ci sous un angle relativement novateur : l'étude des représentations cinématographiques véhiculées par Hollywood. En d'autres termes, nous souhaitons répondre à la question : que nous apprennent les longs métrages américains sur la perception du conflit par l'opinion publique américaine depuis 2003 ?

Avant de débiter l'analyse à proprement parler, il est essentiel de revenir brièvement sur l'intérêt que présente le cinéma pour le chercheur

en Relations Internationales (RI). Véritable « miroir du monde » selon l'expression de Serge Sur (2010), le 7^e Art est une porte d'entrée dans un univers de représentations. En raison de sa composante visuelle, il est à même de frapper les esprits de manière décisive. Les travaux de Johnson, Bush et Mitchell (1998) ont ainsi montré que la juxtaposition d'une simple image à côté d'un texte pouvait considérablement impacter la manière dont les lecteurs interprètent ce dernier. En outre, le pouvoir de suggestion de l'image est encore plus fort que celui de la littérature qui, même si elle veut instiller discrètement une idée, est obligée de l'explicitier par l'écrit. Avec l'image, pareil écueil est aisément contourné. L'intérêt pour le chercheur est donc de déceler dans quelle mesure ces projections, tout droit sorties de l'imaginaire de l'artiste, font écho aux réalités et aux opinions du présent. Cela n'est pas sans rappeler l'un des postulats majeurs de Siegfried Kracauer sur le 7^e Art. Selon l'auteur du séminal *De Caligari à Hitler, une analyse psychologique du peuple allemand*, ce que reflètent les films, « ce ne sont pas tant des crédo explicites que des dispositions psychologiques – ces couches profondes de mentalité collective » plus ou moins inconscientes (Kracauer, 2004 : 6). Si

cette assertion vaut pour toute autre forme de création artistique, il n'en reste pas moins qu'en raison de sa dimension visuelle, le cinéma est sans nul doute le meilleur représentant de ces (pré)dispositions.

En ce qui concerne le corpus, seuls ont été retenus les longs métrages de fiction produits depuis 2003. Ainsi, les séries télévisées telles que *Generation Kill* et les divers documentaires traitant de la guerre en Irak sous ses multiples aspects ne seront pas analysés dans la présente recherche. En effet, chacun de ces genres présente des singularités qui nous amènent à ne pas les étudier :

- Concernant les documentaires, ceux-ci ont une vocation différente des films classiques. En effet, leur vocation première est informative, didactique. En toute logique, le spectateur regarde ce type de production dans un état d'esprit différent d'une fiction classique où le divertissement prévaut.
- La non-sélection des séries répond quant à elle à d'autres exigences. L'une des caractéristiques du genre est que leurs scénaristes peuvent aborder et nuancer leur propos au gré des épisodes voire des saisons. À l'inverse, la durée moyenne d'un film n'excède guère les deux heures². Dès lors, le réalisateur d'un long métrage de fiction ne dispose que d'un laps de temps limité pour faire passer son message, ce qui aide

à percevoir le propos qu'entend délivrer l'équipe de tournage et le rend au passage – si l'œuvre est rondement menée – plus percutant.

Regards croisés sur les enjeux géopolitiques : entre clichés, incompréhension et non-dits

Le danger représenté par des armes de destruction massive (ADM) potentiellement détenues par Saddam Hussein fut la principale raison officielle invoquée par Washington pour intervenir sur le sol irakien en 2003. Toutefois, les discours successifs des membres de l'administration Bush ont évoqué de nombreuses raisons, celles-ci évoluant au fil du temps et au rythme des événements sur le terrain. Un chercheur de l'Illinois a par exemple dénombré 23 raisons mises en avant par l'administration Bush pour justifier cette entrée en guerre (Rasberry, 2004). Si les premières raisons officielles en faveur d'une intervention en Irak relevaient plus de l'ordre du sécuritaire, les discours ont peu à peu mués vers des motifs idéologiques tels que l'apport de la démocratie et la libération du peuple irakien subissant le joug de Saddam Hussein.

À cet égard, le film *Green Zone* (2010) de Paul Greengrass est intéressant à étudier. Celui-ci retrace les débuts de l'intervention américaine et suit l'équipe chargée de retrouver lesdites ADM, armes

dont l'équipe doute progressivement de l'existence. Si l'intrigue reste fictive, plusieurs éléments font écho à la réalité. Les luttes bureaucratiques furent effectivement présentes et eurent de réelles conséquences sur le terrain. On peut prendre pour exemple la dissension entre Brown, responsable local de la CIA, et Poundstone, membre du Pentagone, au sujet d'Ahmed Zubaidi, exilé de retour en Irak dans l'espoir d'y jouer un rôle politique de premier plan. Dans les faits, il y a effectivement eu des divergences de vues quant à Ahmed Chalabi, privilégié par le Pentagone mais non par le Département d'État. Ce serait cependant une analyse bien trop succincte que d'appréhender les luttes bureaucratiques comme émanant uniquement d'une opposition Département d'État - Pentagone.

On peut également faire un lien entre l'informateur Curveball et la source Magellan présentée par Paul Greengrass. Alors que les services de renseignements américains n'ont pas eu de contact direct avec Curveball, ils l'ont cependant utilisé comme facteur essentiel dans leur justification de l'intervention. Or, il s'est avéré par la suite que Curveball avait donné de fausses informations. Ce qui différencie la fiction de la réalité réside notamment dans l'identité de la source : Curveball n'était pas un général irakien comme présenté dans le film mais bien un ingénieur chimiste ayant

² Moyenne calculée sur base des 10 films les plus rentables de 2015. Voyez le site de l'International Movie Data Base.

travaillé dans une usine de semences agricoles en Irak et étant arrivé en Allemagne en 1999 (Jauvert, 2013). Si *Green Zone* fait le procès de l'utilisation des ADM comme justificatif à l'entrée en guerre, il n'explicite pas quels furent les motifs réels de celle-ci. La dernière image du film représentant une installation pétrolière semble toutefois suggérer que la tentation économique fut le principal moteur de l'intervention.

W (2008) d'Oliver Stone est une réponse au manque d'explications et à la confusion entourant le déclenchement du conflit. En effet, malgré certaines sources pouvant s'avérer contestables, cette œuvre permet de mieux comprendre les éléments présents en coulisses ayant conduit l'administration américaine à s'engager sur le sol irakien. Oliver Stone montre à travers les interactions entre les personnages une certaine inclination au conformisme, celle-ci émanant, selon David (2015), de la pensée néo-conservatrice présente depuis la décennie 1990 et qui a influencé certains membres de l'équipe décisionnelle. Par ailleurs, les luttes bureaucratiques sont à nouveau évoquées, plus subtilement que dans *Green Zone*, notamment lorsque la présence d'ADM est finalement réfutée officiellement. Comme précisé dans le film, il s'avère que Saddam Hussein a menti en affirmant qu'il possédait de telles armes. Or, ce bluff qu'Hussein a voulu stratégique face notamment à

l'Irak fut une des raisons ayant motivé l'opération américaine.

Comme dans la réalité, *W* souligne également le manque de stratégie de sortie des Américains après l'intervention. La planification de l'après-guerre fut en effet pensée mais l'accent fut mis sur les questions humanitaires sans que la chute rapide de Bagdad ni la confusion qui s'ensuivit n'aient été envisagées (Struye de Swielande, 2007). En effet, hantés par les attentats du 11 septembre, l'administration semble avoir vu en *Iraqi Freedom* la solution susceptible d'empêcher toute nouvelle attaque contre l'Amérique et ses intérêts. D'ailleurs, il s'agit là du seul motif évoqué dans *American Sniper* : les soldats ne savent pas précisément pourquoi ils sont là, seule compte à leurs yeux la réalisation de la mission. Lorsque l'un d'eux est interrogé sur la raison de leur présence, il répond sobrement : « pour éviter un nouveau 9/11. »

Enfin, *W*, moins subtilement que *Green Zone*, suggère qu'*Iraqi Freedom* est justifiée par des desseins économiques liés aux ressources naturelles de l'Irak et, plus particulièrement, au pétrole. Cette idée est cependant trop réductrice pour considérer les motivations de l'intervention, même si la question des ressources naturelles coïncidait effectivement avec les intérêts américains.

Une guerre à hauteur d'homme

Les raisons de la présence américaine sur le sol irakien sont donc contestées par différents réalisateurs qui n'hésitent pas à s'attaquer aux discours officiels. Si les films rendent bien compte de la confusion qui pouvait régner dans l'esprit du public américain quant aux raisons d'intervenir, l'intérêt de l'analyse cinématographique réside également dans l'étude de la perception du conflit tel qu'il est vécu par les combattants. À cet égard, l'opération *Iraqi Freedom* et ses suites ont surtout été représentées à travers les yeux d'un petit groupe de combattants soumis jour après jour à la réalité du quotidien. En la matière, trois films donnent le ton : *Redacted* (2007) de Brian de Palma, *In the Valley of Elah* (2007) de Paul Haggis et *Hurt Locker* (2008) de Kathryn Bigelow. Tous ont en commun de dénoncer le conflit mais chacune des œuvres le fait à sa manière.

Dans *Redacted*, de Palma confronte les points de vue des soldats d'une même section afin de reconstituer les événements qui les ont amené à violer une jeune adolescente de 14 ans et à tuer sa famille. Inspiré de faits réels (le massacre de Mahmoudiyah de mars 2006), ce film fait écho à une autre œuvre du réalisateur traitant d'un crime de guerre du même acabit : *Casualties*

of War (1989)³. Le choix du titre révèle également l'intention de De Palma : dénoncer la complicité tacite des médias.

In the Valley of Elah entend également critiquer ouvertement l'invasion de l'Irak en montrant comment cette guerre, différente de celles qu'ont pu mener les États-Unis jusqu'alors, peut faire resurgir le pire chez un homme. Le film suit en effet un père de famille, militaire dans l'âme et vétéran du Vietnam, dans son enquête pour retrouver son fils, porté manquant depuis son retour d'Irak. Ses recherches l'amèneront à découvrir l'amère réalité du conflit et des effets que celui-ci a eus chez son fils et ses compagnons d'armes, en proie à de sévères troubles post-traumatiques.

Cette approche frontale contraste avec le message plus subtil de *Hurt Locker*. Les soldats n'y sont pas dépeints comme animés de mauvaises intentions, bien au contraire : ces démineurs peuvent être perçus, à certains égards, comme de véritables « superhéros » risquant courageusement leur vie dans des circonstances sans cesse plus extrêmes. Leur attitude à l'égard de la population locale n'est cette fois nullement dénoncée. La critique porte ici sur le système qui en vient à produire des hommes véritablement dépendants à la violence, sortes de cowboys des temps modernes ne pouvant

imaginer d'autre réalité que la guerre elle-même.

Au regard de ces trois films, *American Sniper* (2014) de Clint Eastwood se démarque. Comparé à *Redacted* et à *In the Valley of Elah*, cette oeuvre dépeint les combattants américains sous un jour a priori favorable. Ces hommes ne font que leur travail et tentent de survivre dans un environnement hostile où l'ennemi est partout, dans une esthétique qui n'est pas sans rappeler les films de la guerre du Vietnam. En se focalisant sur le seul personnage de Chris Kyle, le réalisateur s'inscrit dans une démarche qui ne laisse que peu de place à la critique politique. C'est la guerre en tant que telle qui est dénoncée, et non le seul conflit irakien.

Comment expliquer cette évolution ainsi que la singularité du « cas » *American Sniper* ? La figure 1, qui compile les sondages réalisés entre 2003 et 2015 par Gallup, nous livre une série d'éléments intéressants.

A la question « L'intervention américaine en Irak était-elle une erreur ? », nous pouvons observer que le pic de « oui » culmine en 2007-2008 à plus de 60%. C'est à cette période que sont sortis les films de De Palma, *Haggis* et *Bigelow*. Cette vague de critique intervient en parallèle des élections présidentielles où la question de la

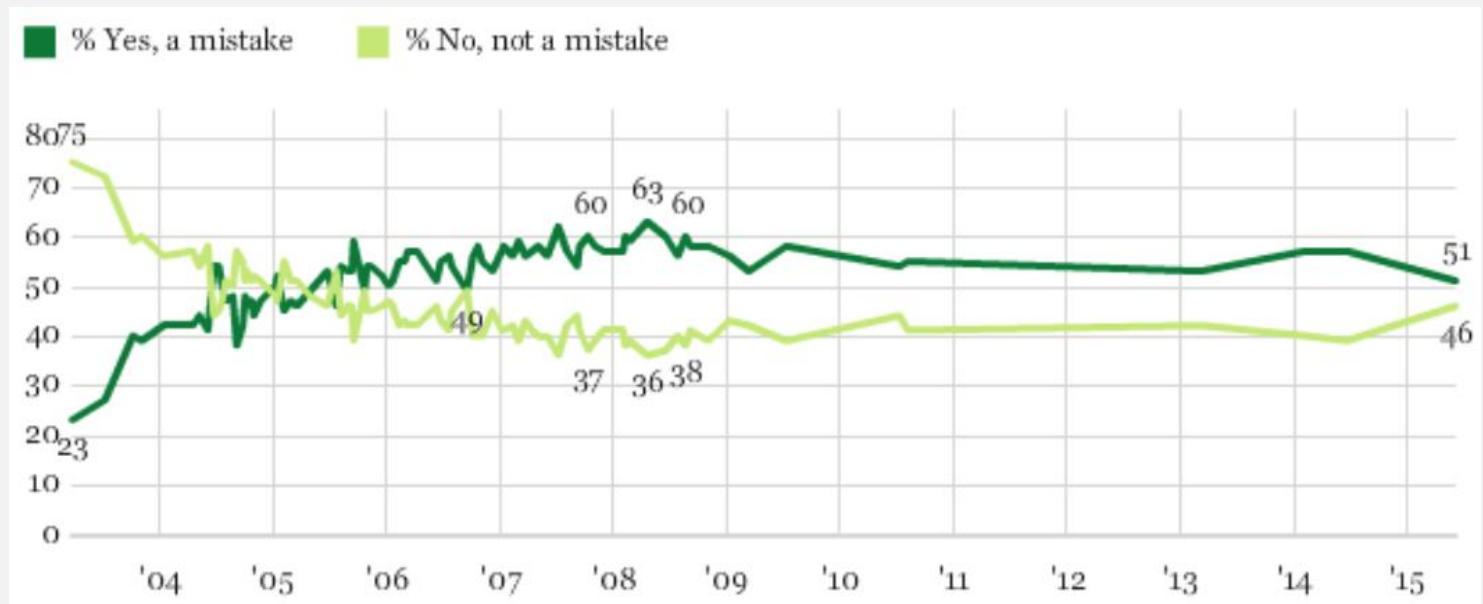
guerre en Irak fut notamment soulevée.

Rappelons que Barack Obama n'a eu de cesse de critiquer cette guerre qu'il juge être une « guerre de choix » et non une « guerre de nécessité » à l'instar de la guerre en Afghanistan. Le retrait progressif des troupes américaines d'Irak à la suite de l'élection du 44^e Président des États-Unis semble avoir calmé les tensions et permis une certaine prise de recul. Ainsi, en 2013, quand Eastwood commence la réalisation de son long-métrage, le ratio de « oui » et de « non » avoisine les 55-40.

A cet égard, *American Sniper* est l'occasion pour une certaine frange de l'Amérique, plus conservatrice et attachée aux valeurs traditionnelles, de faire entendre sa voix. Voilà un film qui ne remet pas en question l'intégrité des *GIs* dans un conflit qui, bien que décrié tant au niveau national et (notamment par une grande partie de l'establishment libéral et des « élites » de la Côte Est) qu'international, est considéré par bon nombre d'Américains comme justifié au regard des menaces auxquelles était alors exposé le pays.

3 Le film est inspiré du tristement célèbre *Incident on Hill 192* (1966) lors duquel une jeune Vietnamiennne se fit kidnapper, violer puis tuer par une escouade de soldats américains.

FIGURE 1
Sondage Gallup (2003-2015) : l'intervention en Irak était-elle une erreur?



Source: Dugan, Andrew (2015). "Fewer in U.S. View Iraq, Afghanistan Wars as Mistakes", *Gallup*, 12 juin 2015. URL: www.gallup.com/poll/183575/fewer-view-iraq-afghanistan-wars-mistakes.aspx

Une autre raison susceptible d'expliquer la polémique qui a entouré la sortie de ce long-métrage est à chercher du côté des affinités d'Eastwood avec le parti républicain. Il y a en effet fort à parier que plusieurs critiques ont cru déceler dans cette dénonciation discrète mais néanmoins réelle de la guerre en Irak une approbation tacite des motivations d'un conflit qui continue de diviser l'Amérique. Ceci expliquerait sans doute pourquoi le film de Bigelow, tout aussi muet sur le plan politique et conciliant à l'égard des *GI*s, n'a pas été soumis aux mêmes attaques.

Conclusion : un nouveau « traumatisme vietnamien » ?

À l'issue de cette analyse, il apparaît que l'opinion publique américaine

semble avoir une vision très floue des enjeux (géo) politiques qui ont sous-tendu la guerre en Irak. Si les films du présent corpus rendent compte d'éléments véridiques, il n'en reste pas moins important de rappeler que leur durée moyenne ne permet pas d'aborder toutes les facettes du conflit, parfois réduit à la seule question pétrolière. En dépit de ce côté parfois caricatural, les œuvres ici évoquées reflètent plus ou moins fidèlement les tergiversations de l'administration Bush, accentuant ainsi le malaise de l'opinion publique américaine.

Chaque film dénonce cette guerre à sa façon, de manière plus ou moins subtile. Toutefois, nous pouvons constater que l'intensité de la critique faiblit au fil des années, en

particulier depuis le retrait d'une partie des troupes en 2010. À cet égard, la production la plus complète sur les dessous de l'intervention reste *W*, sorti au moment de la campagne présidentielle de 2008, campagne au cours de laquelle l'Irak fut l'un des points substantiels du débat. Si ce film est ardemment contesté, il est, paradoxalement, le plus proche de la réalité quant au processus décisionnel à l'œuvre (voir notamment Struye de Swielande, 2007).

En outre, le choix de la plupart des réalisateurs de critiquer le conflit en le filmant à hauteur d'homme est également révélateur. Des productions telles que *Redacted*, *In the Valley of Elah* et, de manière plus subtile, *American Sniper*, ne sont pas

sans rappeler certains des plus virulents pamphlets anti-guerre réalisés dans les années 1970-1980. Il est d'ailleurs intéressant de constater que le héros d'*In the Valley of Elah* est un vétéran du Vietnam dont l'attachement à l'armée n'a nullement été remis en question par les atrocités de ce conflit pourtant largement décrié. C'est le récit de son fils, emporté par une guerre en Irak dépeinte comme absurde et cruelle, qui l'amènera à remettre en question ses idéaux.

Les administrations Obama ont cherché à s'affranchir du conflit irakien, singulièrement suite à l'apparition du groupe État islamique, en le remettant aux mains des puissances régionales afin de pouvoir repositionner le pivot américain vers l'Asie-Pacifique (Struye de Swielande, Daelman, 2015). Elles n'ont ainsi guère pris la pleine mesure de la nouvelle menace que représentait le groupe, né des déboires d'*Iraqi Freedom*. Alors qu'au sein de la « communauté internationale », plusieurs appelaient une intervention US de leurs vœux face à ce nouveau danger, Washington a longtemps tergiversé quant à un potentiel déploiement de forces supplémentaires dans la région. Les États-Unis restent ainsi prisonniers d'une guerre longue et incomprise dont les gesticulations politiques des administrations successives n'ont d'écho que par l'aggravation de la situation sur le terrain irakien.

Bibliographie

DAVID Charles-Philippe (2015). Au sein de la Maison-Blanche. De Truman à Obama : la formulation (imprévisible) de la politique étrangère des États-Unis, Québec : Presse de l'Université Laval, 1184 p.

JAUVERT Vincent (2013). "L'incroyable histoire du mensonge qui a permis la guerre en Irak", *Nouvel Observateur*, 10 mars.

JOHNSON M. K., BUSH J. G., MITCHELL K. J. (1998). "Interpersonal Reality Monitoring: Judging the Sources of Other People's Memories", *Social Cognition*, n°16, pp. 199–224.

KRACAUER Siegfried (2004). *From Caligari to Hitler. A Psychological History of the German Film*, édition revue et argumentée, Princeton: Princeton University Press, 432 p.

RASPBERRY William (2004). "Tracking Why We Went To War", *Washington Post*, 31 mai 2004.

STRUYE de SWIELANDE Tanguy (2007). La politique étrangère de l'administration Bush : analyse de la prise de décision, Bruxelles : Peter Lang, 288 p.

STRUYE de SWIELANDE Tanguy, DAELMAN Chloé (2015). « États-Unis-Daech : politique cohérente ? Plus qu'on ne le supposerait... », *Outre-Terre*, 2015/3, 44, pp. 71-79.

SUR, Serge (2010). *Plaisir du cinéma. Le monde et ses miroirs*, Paris : France-Empire, 2010, 381 p.

À propos des auteurs

Chloé Daelman est doctorante à l'Université catholique de Louvain et chercheure associée au CECRI (Centre d'étude des crises et des conflits internationaux) ainsi qu'à la Chaire Baillet Latour. Elle prépare actuellement une thèse de doctorat sur l'analyse des processus décisionnels des administrations Obama au Moyen-Orient.

Simon Desplanque est doctorant à l'Université catholique de Louvain. Il prépare actuellement une thèse de doctorat sur la représentation des hommes d'État au cinéma. Ses recherches portent principalement sur les liens entre culture et relations internationales, la mémoire collective et les mythes politiques.

Le *Dangerous Ground* et les Spratleys : une géopolitique des routes maritimes secrètes*

François-Xavier Bonnet¹

¹ Géographe, chercheur associé Irasec; mpdbonnet@yahoo.com

*Adaptation du texte présenté lors de la conférence « Nouvelles tensions en mer de Chine méridionale » organisée par l'IRIS et la fondation Gabriel Péri, 19 mai 2015

Résumé : L'énergie et la pêche sont deux secteurs arguments mobilisés par les médias et les universitaires pour expliquer la dispute sur les îles *Spratleys* en mer de Chine méridionale. Cependant, un aspect clef est généralement ignoré : contrairement à la représentation générale, les îles des *Spratleys* sont baignées d'eaux profondes. Les *Spratleys* ou *Dangerous Ground* sont organisées le long de deux axes principaux ou routes maritimes secrètes qui peuvent être utilisées par des sous-marins, traditionnels ou nucléaires. Le contrôle des *Spratleys* suit ces deux axes. Un contrôle complet des *Spratleys* par une force hostile pourrait potentiellement menacer une grande partie de l'Asie.

Summary: Energy and fishing are two economic sectors mobilized by the medias and scholars to explain the dispute over the Spratleys islands in the South China Sea. However, a key aspect is generally ignored: contrary to the general perception, the water in the Spratleys is not shallow but deep. The Spratleys or Dangerous Ground are organized along two main axes or secret sea lanes which can be used by submarines, traditional or nuclear. The control of the Spratleys follows these two secret sea lanes. A complete control of the Spratleys by an hostile force could potentially threaten a vast region in Asia.

Mots-clefs: énergie, pêche, îles Spratleys, Dangerous Ground, nucléaire

Keywords: Energy, Fishing, Spratleys Islands, Dangerous Ground, nuclear

Introduction

Le 29 octobre 2015, les juges du Tribunal international du droit de la mer (TIDM) situé à La Haye (Pays-Bas), se déclaraient compétents pour statuer sur les litiges concernant la mer de Chine méridionale. Ce dossier, concernant le statut juridique des zones maritimes et les types de structures insulaires, est porté par les Philippines contre la Chine. Cette dernière refuse de participer à la procédure et accélère ses programmes de constructions militaires sur les récifs contestés par les Philippines.

Nous montrerons dans cet article que l'un des enjeux majeurs, mais passé sous silence, de cette dispute est le contrôle des routes maritimes secrètes à l'intérieur du Dangerous Ground ou Spratleys. Ces routes maritimes internes peuvent être empruntées par des sous-marins tant traditionnels que nucléaires, et posent donc un risque majeur non seulement local mais aussi régional.

1) Le Scarborough Shoal sous haute tension

Le 10 avril 2012, le navire de guerre philippin *BRP Gregorio del Pilar* tentait d'arrêter huit bateaux de pêche chinois qui braconnaient dans le *Scarborough Shoal*. Cependant, deux navires de surveillance civils chinois, arrivèrent à temps et bloquèrent les manœuvres du navire philippin, provoquant l'une des périodes les plus tendues, entre les deux pays, depuis 1997. Dans un esprit de détente, le *BRP Gregorio del Pilar* fut remplacé par deux navires civils (garde-côtes et bureau des pêches). Au pic du conflit, en mai 2012, pas moins de 80 navires de pêche chinois étaient présents, dans et autour du *Scarborough Shoal*. L'arrivée d'un typhon, en juillet, forçait les Philippines à partir, laissant le *Scarborough Shoal*, de facto, sous le contrôle des Chinois. Depuis, et jusqu'à maintenant, des navires chinois patrouillent le récif régulièrement et chassent à coups de canon à eau les pêcheurs philippins qui viennent de la province de Zambales sur l'île de Luzon⁴

⁴ François-Xavier Bonnet, Geopolitics of Scarborough Shoal, Les Notes de l'Irasec n°14, 2012, <http://www.irasec.com/ouvrage34>

2) Les Philippines portent leur différent maritime auprès du Tribunal International du Droit de la Mer (TIDM)

Dès 2010, le haut magistrat de la Cour suprême, Antonio Carpio, proposait au président fraîchement élu, Benigno Aquino III, de demander au tribunal international du droit de la mer (TIDM) d'arbitrer les litiges maritimes avec la Chine sur le *Scarborough Shoal* et des récifs des *Spratleys*. L'idée faisait son chemin en 2011 lorsqu'un navire philippin effectuant des mesures sismiques sur le *Reed Bank* fut expulsé par des navires de surveillance chinois. Cependant, c'est à la suite des événements de 2012 sur le *Scarborough Shoal* que le gouvernement Aquino décidait de lancer la procédure auprès du TIDM⁵.

La procédure d'arbitration contre la Chine est lancée en janvier 2013. Les questions posées au TIDM sont les suivantes :

a) La fameuse ligne des 9 segments, qui définit les revendications maritimes de la Chine selon des droits historiques et non le droit de la mer, est-elle valide ?

b) Les éléments géologiques formant *Mischief reef*, *Subi reef*, *Gaven reef*, *McKenna reef* sont-ils des hauts-fonds découvrants ? Selon l'article 13 du droit de la mer, ces derniers sont des élévations naturelles de terrain

(rochers, atolls, récifs ou bancs de sable) qui sont découvertes à marée basse et recouvertes à marée haute. Les hauts-fonds découvrants ne peuvent avoir de mer territoriale et de zone économique exclusive (ZEE). Un Etat peut s'approprier des hauts-fonds découvrants si ceux-ci sont dans sa mer territoriale. Des hauts-fonds découvrants situés au-delà de la mer territoriale des Etats ne peuvent faire l'objet d'appropriation.

c) Les éléments géologiques formant *Fierry Cross reef*, *Cuarteron reef*, et *Johnson reef* sont-ils des rochers qui ne génèrent donc pas de zone économique exclusive (ZEE) ?

d) Le *Scarborough shoal* ne peut-il avoir qu'une mer territoriale de 12 miles nautiques seulement (rochers) ou bien est-il une île qui peut générer une ZEE ?

Ainsi, les Philippines ne demande pas au tribunal de désigner quel Etat est souverain sur quelles îles, rochers ou hauts-fonds découvrants. Le tribunal devra statuer sur les étendues maritimes possibles autour de certaines îles, rochers etc. (0, 12 ou 200 miles nautiques) et ce, quel que soit l'Etat souverain. Une première victoire fut remportée par les Philippines le 29 octobre 2015 lorsque le tribunal se déclarait compétent pour l'adjudication de cette question.

3) La poldérisation des Spratleys

Face à cette demande d'arbitration par les Philippines, la Chine a refusé systématiquement de s'impliquer dans la procédure.

Selon *International Crisis Group*, la République Populaire de Chine n'a jamais accepté l'intervention d'un tiers dans une dispute de souveraineté, et a toujours insisté sur des négociations bilatérales. La Chine redoute que d'autres pays tels le Vietnam, l'Indonésie et la Malaisie suivent l'exemple des Philippines⁶. En guise de réponse et alors que la décision du tribunal pourrait intervenir à partir de juin 2016, la Chine a accéléré son programme de poldérisation des récifs et atolls qu'elle occupe.

Dès le 15 mai 2014, les Philippines présentaient à la presse une série d'images satellite montrant les activités de poldérisation de *Johnson South reef* (partie de l'*Union Banks*), transformant celui-ci en une véritable île artificielle. Quelques mois plus tard, des images satellite diffusées par les médias internationaux, montraient des activités similaires sur *Gaven reef* (partie de *Tizard bank*), *Hughes reef* (ou *McKenna reef*, partie de *Union Banks*), *Cuarteron reef* (partie de *London reefs*), *Mischief reef* et *Fierry Cross reef*.

⁵ Conversations de l'auteur avec le juge Antonio Carpio.

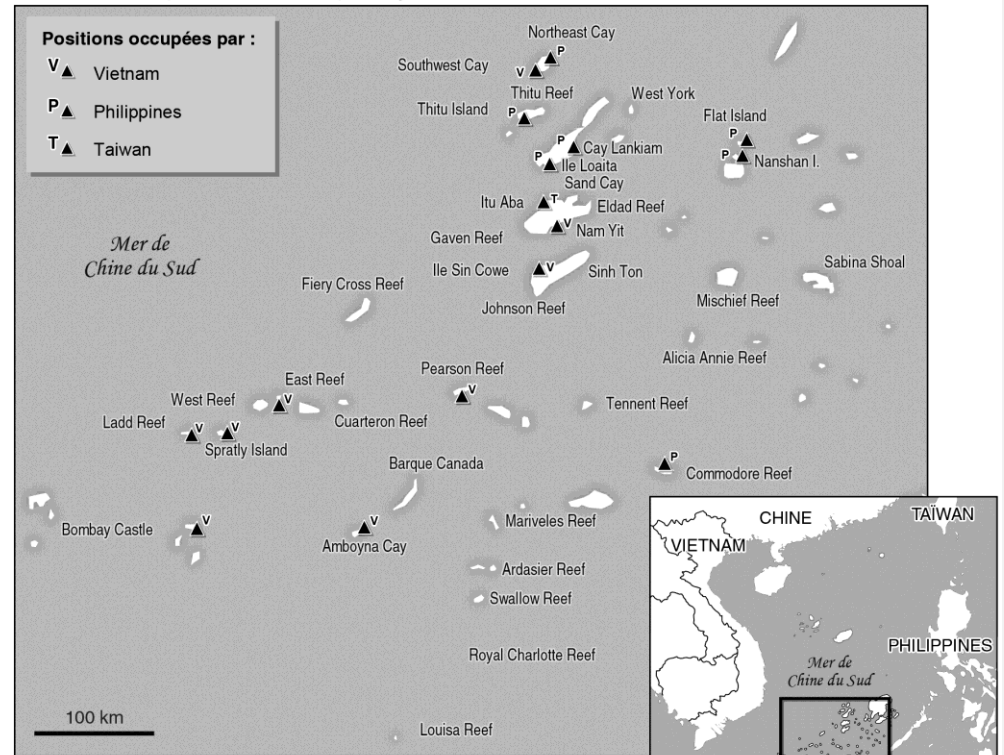
⁶ International Crisis Group, *Stirring up the South China Sea (III): A fleeting opportunity for calm*, Asia report 267, 7 mai 2015, p.17

Si la plupart des pays qui ont installé des garnisons dans les *Spratleys* ont très largement altéré la morphologie des récifs afin de créer des îles et îlots artificiels, ce que les analystes notent c'est la rapidité et la magnitude des constructions chinoises. Ainsi, le journaliste de la BBC, Rupert Wingfield-Hayes décrivait les activités sur le *Johnson South reef* de la manière suivante : « des millions de tonnes de rocher et sable ont été pompées des fonds marins jusque dans l'atoll afin de créer une nouvelle terre. Il y a un va et vient de camions transportant le ciment, de nombreuses et larges grues, de larges tuyaux d'acier »⁷. L'un des navires qui opèrent à *Johnson South reef* est le Tian Jing Hao, un dragueur long de 127 mètres. Les roches et le sable sont acheminés par un pipeline ou via des barges.

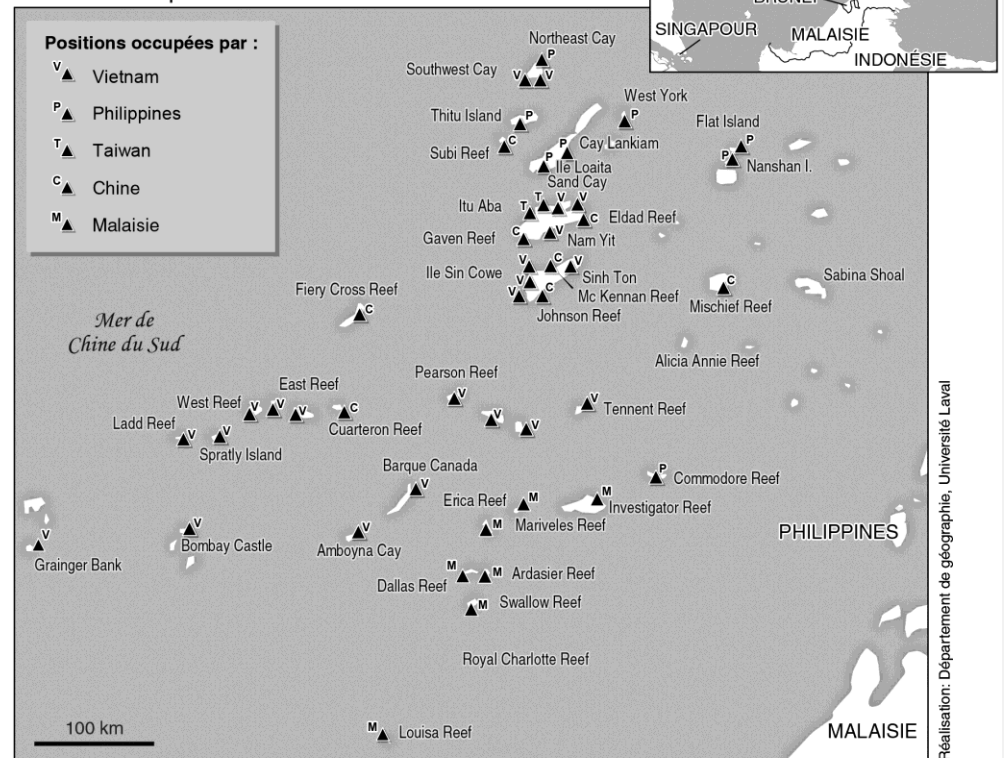
D'un point de vue strictement légal, les îles artificielles ne peuvent générer des zones maritimes car elles ne possèdent pas le statut d'îles naturelles (à l'exception d'une zone de sécurité de 500 mètres). Cependant, elles peuvent avoir un rôle très significatif pour la Chine en termes militaires et stratégiques.

FIGURE 1 Mer de Chine du Sud : de multiples revendications

Positions occupées dans les Spratleys en 1982



Positions occupées en 2016



Source : dans Lasserre, F., Gonon, E. et Mottet, É. (2016). Manuel de géopolitique, Paris : Armand Colin/Dunod, 2^e éd.

⁷ Mary Fides A. Quintos, Artificial islands in the South China Sea and their impact on regional (in)security, Center for International Relations and Strategic Studies, FSI Insights, Vol 2 n°2, mars 2015, p.2 <http://www.fsi.gov.ph/wp-content/uploads/2015/03/2015-0305-Vol-2-No-2-FSI-Insights-Artificial-Islands-in-the-South-China-Sea-Quintos.pdf>.

4) La guerre de l'ombre

La littérature sur la dispute dans les *Spratleys* concentre son attention sur le rôle soit disant fondamental de la compétition sur les ressources naturelles, tels les hydrocarbures (gaz, pétrole) et la pêche. Or, jusqu'à présent, aucune étude sérieuse n'a démontré la présence de ressources en hydrocarbure conséquentes qui pourrait justifier de fortes tensions entre les États. Les seules informations données à la presse, par exemple, coïncident généralement avec la vente d'actifs d'une compagnie pétrolière et s'apparentent plutôt à de la spéculation boursière qu'à des chiffres sérieux (voir par exemple la compagnie américaine Crestone dans les années 1990⁸). D'autre part, les statistiques sur la pêche sont présentées en agrégat et il est donc difficile de connaître la contribution des *Spratleys* dans les pêches nationales (la région Palawan, qui comprend les *Spratleys*, contribue pour 20% de la pêche nationale des Philippines).

A) Les recherches hydrographiques secrètes

Pour comprendre l'un des enjeux généralement passé sous silence, il est nécessaire de casser un mythe : celui de la faible profondeur des *Spratleys*. En effet, les articles de presse mais aussi universitaires,

notamment anglo-saxons, décrivent les *Spratleys* comme une zone peu profonde (ou *shallow sea*), extrêmement dangereuse à la navigation et qu'il faut éviter à tout prix.

Cette représentation territoriale, classique jusque dans les années 1920, évolue au rythme des missions secrètes des marines des puissances coloniales. Comme l'ont montré Hancox et Prescott, l'amirauté britannique effectua des recherches hydrographiques secrètes de 1925 à 1938, cartographiant méticuleusement la région appelée *Dangerous Ground* et découvrait en 1934 une route maritime secrète, traversant cette région et de direction nord-sud⁹. La marine impériale japonaise explorait, elle aussi, cet espace maritime de 1936 à 1938 et établissait des cartes secrètes, notamment de l'île principale d'*Itu Aba*. De son côté, la marine américaine basée à Cavité (Philippines) commençait l'exploration du *Dangerous Ground*, établissant des cartes bathymétriques secrètes et découvrant de 1935 à 1937 une nouvelle route maritime traversant le *Dangerous Ground* d'est en ouest (de l'île de Balabac, Palawan à Singapour).

Le Commandant japonais Unosuke Kokura, résumait parfaitement, en mai 1939, la dichotomie des

représentations civiles et militaires des *Spratleys* :

« Un fait remarquable est que l'ensemble des îles *Spratleys* peut être considéré comme une sorte de zone fortifiée car il est connu comme une zone dangereuse sur l'ensemble des cartes du monde... Mais parce que notre marine a étudié méticuleusement cette région, cette zone n'est plus dangereuse du tout pour nous. Nos navires de guerre et commerciaux peuvent librement voyager à travers ces groupes d'îles et se réfugier derrière les récifs¹⁰ ».

Les recherches hydrographiques secrètes des années 1930 permettent aux autorités navales des différents pays de concevoir ce vaste territoire maritime comme un archipel traversé par des routes maritimes secrètes. Les îles des *Spratleys*, après avoir été considérées comme une région à éviter, étaient perçues de plus en plus comme un territoire stratégique pour la puissance maritime qui pouvait contrôler ces routes internes.

Durant la seconde guerre mondiale, les sous-marins américains, basés en Australie, patrouillaient la mer de Chine méridionale et traversaient régulièrement le *Dangerous Ground*, en utilisant les routes internes. Leurs

⁸ Voir sur cette question Bill Hayton, *The South China Sea the struggle for power in Asia*, Yale University Press, New Haven and London, 2014, notamment le chapitre 5. Il est souvent expliqué, par exemple, que la dispute sur le Scarborough shoal est liée à l'immense potentiel d'hydrocarbure. Ceci est pourtant faux puisque le shoal est situé sur la croûte océanique (basaltique) et donc stérile pour les hydrocarbures. Le potentiel d'hydrocarbures est situé sur les plateaux continentaux des pays riverains de la mer de Chine méridionale et non en haute mer (où sont situées les îles *Spratleys*).

⁹ David Hancox and Victor Prescott, *Secret hydrographic surveys in the Spratly islands*, London 1999, p.26

¹⁰ François-Xavier Bonnet, *The Spratleys : A past revisited*, World Bulletin, Institute of International Legal Studies, University of the Philippines, Vol 23, Juillet-décembre 2004, p.20

missions étaient aussi de poursuivre les recherches scientifiques sur les *Spratleys*, notamment d'en étudier les couches salines. Ces couches salines, fort nombreuses dans le *Dangerous Ground*, permettaient aux sous-marins américains de ne pas être détectés par les radars japonais.

B) Un sous-marin nucléaire dans le *Dangerous Ground*

Ces recherches scientifiques secrètes se poursuivaient, par les forces américaines dans les années 1955-1956, alors que les États-Unis remplaçaient la France dans la guerre du Vietnam. Les recherches étaient si poussées que des sous-marins nucléaires américains pouvaient se déplacer sans encombre dans le *Dangerous Ground*.

De fait, il est fort probable que la première traversée du *Dangerous Ground* par un sous-marin nucléaire s'est déroulée en avril 1972. A cette date, l'USS *Sculpin* dirigé par le Commandant Harry Mathis avait pour mission officielle de suivre les navires de pêche du Viet Cong qui, remplis d'armes et de munitions, quittaient l'île de Hainan et contournaient le blocus américain en prenant des routes détournées pour décharger ensuite leurs cargaisons sur la côte du Vietnam¹¹.

Le navire de pêche vietnamien traversait le *Dangerous Ground* avant de s'approcher des côtes vietnamiennes. La description de la traversée du *Dangerous Ground* par le *Sculpin* était la suivante :

« (...) Un autre défi était que le navire de pêche se dirigeait vers le sud, directement dans le *Dangerous Ground*. Sur les cartes nautiques de la mer de Chine méridionale, il y a un vaste espace de 289 km de largeur et 480 km de longueur simplement appelé *Dangerous Ground*. Nos cartes nautiques ont une ligne de sondages bathymétriques traversant cette région et réalisée en 1885. Nous avons évalué que le fond marin était plutôt plat mais que la profondeur ne dépassait pas 60 mètres dans cette région. Donc, nous devons nous déplacer à 20 nœuds avec seulement 10 à 20 mètres d'eau sous la quille (...).

(...) Alors que le navire de pêche se dirigeait vers le sud, il obliquait légèrement vers l'est et entra dans une région du *Dangerous Ground* où nous ne pouvions pas le suivre. Jusque-là, alors que nous étions dans le *Dangerous Ground*, nous nous sentions en confiance car nous savions que le fond marin était relativement plat. Mais maintenant, le navire était dans une région couverte de rochers, bancs de sable et épaves (...) ».

A la lumière de ce texte, plusieurs détails peuvent attirer l'attention. Certes, l'un des objectifs de l'Amiral Larson est de montrer le courage et le savoir-faire de l'équipage du sous-marin et de regretter que celui-ci n'ait pas reçu les médailles et les décorations qu'il aurait méritées. Cependant, il est difficile d'admettre que l'équipage n'avait qu'une carte avec des sondages réalisés en 1885... Si l'on en croit l'auteur, l'équipage du sous-marin nucléaire aurait été moins bien équipé que les équipages des sous-marins de la seconde guerre mondiale ! Néanmoins, pour montrer la bravoure de l'équipage et surtout garder le silence sur les recherches bathymétriques secrètes, l'auteur parsème son récit de la traversée des *Spratleys* de clichés classiques tels une mer peu profonde et de nombreux récifs. Il est fort probable que la traversée du *Dangerous Ground* par le *Sculpin* avait d'autres motivations que de poursuivre un simple navire de contrebande d'armes. Un avion de type P-3 Orion accompagnait le sous-marin. Notre hypothèse est que la marine américaine n'aurait sans doute pas pris le risque d'utiliser un sous-marin nucléaire pour si peu. Il est plus raisonnable d'imaginer que le *Sculpin* avait, soit pour mission de collecter d'autres informations scientifiques sur le *Dangerous Ground*, soit de tester l'opérationnalité des recherches scientifiques précédentes.

¹¹ Admiral Charles R. Larson, The *Sculpin's* lost mission: A nuclear submarine in the Vietnam war, Naval History magazine, Février 2008, Vol 22 n°1, <http://www.usni.org/node/3692>

Si un sous-marin nucléaire américain était capable de traverser sans encombre le *Dangerous Ground*, le risque est qu'un sous-marin nucléaire ennemi puisse en faire autant. Ainsi, la représentation stratégique du gouvernement philippin concernant cet espace maritime s'exprime par exemple dans la publication sur les Spratleys (*Kalayaan island group*) du ministère de la défense de 1982 :

« La région [Dangerous Ground] n'a jamais été suffisamment cartographiée mais il est connu qu'elle contient de nombreux îlots, récifs, atolls séparés par de profonds passages. Si une nation hostile peut cartographier cette région avec un degré tel qu'elle peut faire naviguer un sous-marin porteur de missiles balistiques, cette nation peut stationner des sous-marins de type Polaris et pourrait être capable de contrôler ou menacer une région dans un rayon de 4000 km contenant un tiers de la population mondiale dont l'ensemble de l'ASEAN. La bathymétrie de la région est telle qu'il n'est pas possible de détecter un sous-marin, donc il est impossible de contre attaquer¹² »

C) Contrôler les routes internes du « Dangerous Ground »

L'espace maritime du *Dangerous Ground* est donc structuré par des routes internes (voir carte 1), dont les deux axes nord-sud et est-ouest. Le choix d'occupation militaire des éléments géologiques semble

suivre une logique de contrôle des routes internes. Ainsi, si en 1956 Taiwan n'occupe que l'île d'*Itu Aba*, le Vietnam va principalement occuper des îlots et des récifs qui contrôlent l'entrée ouest de la route est-ouest. Les Philippines, à partir de la fin des années 1960 privilégient le contrôle de la partie nord de la route nord-sud.

La Chine, arrivant bonne dernière dans la conquête des *Spratleys* n'a plus que des récifs pour s'installer. En expulsant les Vietnamiens de *Fierry Cross* en 1988, les troupes chinoises peuvent dorénavant contrôler les mouvements dans la partie ouest de la route est-ouest. En prenant le contrôle de *Mischief reef* en 1995, au cœur de la zone économique exclusive des Philippines, les Chinois peuvent observer, voire interférer avec les mouvements des Philippines le long de la route nord-sud. Les nouveaux polders chinois décrits ci-dessus permettent de renforcer la présence chinoise le long des routes nord-sud (*Tizard Bank* et *Union Bank and reef*) et est-ouest (*London reef*)

Ainsi, il est fort peu probable que la Chine accepte les décisions du tribunal qui seraient favorables aux Philippines. Ses positions sont renforcées au point qu'elle pourra rapidement bloquer le ravitaillement des garnisons des Philippines toutes situées dans le nord. Dès le début de l'année 2015, des navires chinois tentaient de

bloquer, par exemple, le ravitaillement de la garnison de marines philippines située dans une épave volontairement échouée sur le Second Thomas shoal. Cette tentative créait un précédent, celui d'entraver la liberté de circulation au cœur même des Spratleys.

Or, si les États-Unis sont toujours restés neutres sur la question de la souveraineté sur les *Spratleys*, la limite à ne pas dépasser était la liberté de circulation des navires et avions au-dessus de la mer de Chine méridionale. Assisterions-nous à un changement d'échelle de la politique américaine ?

De fait, depuis le mois d'octobre 2015, la marine américaine organise des opérations de liberté de navigation (*Freedom of Navigation Operation* ou FONOP) autour de certains îlots ou récifs aménagés du *Dangerous Ground*. L'objectif de ces patrouilles ponctuelles est de veiller à la liberté de circulation dans cet espace disputé. Ce passage d'un concept très flou « la liberté de circulation en mer de Chine » à celui, beaucoup plus précis, de « liberté de circulation dans les *Spratleys* » comporte des risques accrus d'accrochages entre les marines chinoises et américaines.

¹² The Kalayaan islands, series one monograph n°4 Prepared by the Ministry of Defense, Secretariat to the Cabinet Committee on the Law of the Sea Treaty, 1982, p.11

Conclusion

Depuis le mois d'avril 2012, la situation en mer de Chine s'est profondément dégradée. La demande d'arbitration des Philippines a eu pour conséquence l'accélération des programmes de poldérisation des récifs tenus par les Chinois. Cette accélération des activités chinoises a aussi mis en valeur le rôle du contrôle des routes maritimes internes dans les *Spratleys*. Ces routes internes ont longtemps été tenues secrètes et structurent cet espace maritime. Leur contrôle permettrait à une puissance de menacer directement une partie du monde.

Il est donc nécessaire de neutraliser cette région et cela passe d'une part par s'assurer de la liberté de navigation au sein de ce territoire et d'autre part de faire signer un traité de dénucléarisation de cet espace (à défaut de le faire pour l'ensemble de la mer de Chine). Toute l'histoire des *Spratleys* depuis le 20^e siècle a été d'éviter qu'une seule puissance puisse le contrôler. L'ASEAN, entre autres, devrait s'assurer que ce principe est respecté.

Bibliographie

- Bonnet, François-Xavier, *Geopolitics of Scarborough Shoal*, Les Notes de l'Irasec n°14, 2012, <http://www.irasec.com/ouvrage34>.
- Hancox, David et Prescott Victor, *Secret hydrographic surveys in the Spratly islands*, London 1999
- Hayton, Bill, *The South China Sea the struggle for power in Asia*, Yale University Press, New Haven and London, 2014.
- International Crisis Group, *Stirring up the South China Sea (III): A fleeting opportunity for calm*, Asia report 267, 7 mai 2015.
- Larson, Charles R (Admiral), *The Sculpin's lost mission: A nuclear submarine in the Vietnam war*, Naval History magazine, Février 2008, Vol 22 n°1, <http://www.usni.org/node/3692>.
- Quintos, Mary Fides A, *Artificial islands in the South China Sea and their impact on regional (in)security*, Center for International Relations and Strategic Studies, FSI Insights, Vol 2 n°2, mars 2015, <http://www.fsi.gov.ph/wp-content/uploads/2015/03/2015-0305-Vol-2-No-2-FSI-Insights-Artificial-Islands-in-the-South-China-Sea-Quintos.pdf>.
- The Kalayaan islands*, series one monograph n°4 Prepared by the Ministry of Defense, Secretariat to the Cabinet Committee on the Law of the Sea Treaty, 1982.

La gestion européenne de la crise centrafricaine : une difficile européanisation

Antoine Feron¹

¹ Candidat au doctorat (Ph.D.), Relations internationales, CECRI-Université Catholique de Louvain la Neuve (UCL), Belgique; antoine.feron@uclouvain.be

Résumé : État failli et instable, la République centrafricaine s'enfonce dans le chaos à partir de 2013. Les affrontements entre les rebelles de la Seleka et les groupes d'auto-défense Anti-Balaka plongent le pays dans une crise sécuritaire et humanitaire intense. Privilégiant au départ une approche africaine, la France finit par intervenir militairement puis tente bon gré mal gré de convaincre ses partenaires européens de porter avec elle le fardeau centrafricain.

Summary: Already unstable and a failed State, the Central African Republic plunged into chaos in 2013. The fighting between the rebels – Seleka – and the local self-defense groups – Anti-Balaka – gave rise to a major humanitarian and security crisis. Although France favoured first an African approach, she ended up with intervening militarily. Then, Paris tried to negotiate its European partners into sharing the Central African burden.

Mots-clefs: Centrafrique, Union européenne, EUFOR RCA, EUMAM RCA, EUTM RCA

Keywords: Central Africa, European Union, EUFOR RCA, EUMAM RCA, EUTM RCA

À partir de 2013, la Centrafrique connaît une crise sécuritaire et humanitaire sévère. L'objectif de cet article est de présenter la politique européenne vis-à-vis de cette crise. Partant, l'article répond à deux questions : Quelle politique européenne en Centrafrique ? Et quelle européanisation est à l'œuvre ? L'européanisation est entendue comme un transfert d'un dossier

national vers le niveau européen. L'exposé se construit en deux temps : la présentation du pays et de la crise puis l'examen des tenants et aboutissants de la politique étrangère européenne

La Centrafrique en crise

La République centrafricaine est pire qu'un État failli, c'est un État fantôme ayant perdu toute capacité institutionnelle significative. Grand comme la France et la Belgique réunies pour une population d'environ 4,5 millions d'habitants, l'État centrafricain s'est replié sur sa capitale Bangui. Depuis la fin des années 1990, le pays est sujet à une instabilité politique chronique. Rébellions, mutineries, coups d'État se succèdent tandis que le banditisme et les trafics en tous genres se multiplient. Partant, la Centrafrique figure en queue de peloton de tous les indicateurs internationaux.

Au centre du continent africain, la Centrafrique se situe à la périphérie de la périphérie. En effet, sa situation au cœur de l'hinterland africain l'isole des pôles côtiers africains, eux-mêmes marginalisés sur la scène internationale. À ses difficultés internes s'ajoutent celles issues de son environnement régional marqué par des frontières

poreuses et des conflits latents. À l'est, les deux Soudans exportent leur propre instabilité. Au sud, les frontières sont traversées par l'Armée de Résistance du Seigneur qui occupe une partie du pays. À l'ouest, le Cameroun et le Congo-Brazzaville servent de voie d'écoulement aux contrebandes locales. Enfin au nord, le Tchad d'Idris Deby joue un rôle ambivalent de parrain politique sur son faible voisin. À cet égard, les États voisins sont au chevet de la Centrafrique. Déployée depuis 2002, une force militaire régionale y assure le maintien de la paix. Remplaçant les soldats libyens envoyés au secours du président Patassé, les militaires africains sont déployés par la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) dès 2002 sous l'appellation FOMUC. À partir de 2008, la mission passe sous l'égide de la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC) et est renommée MICOPAX.

En décembre 2012, une nouvelle rébellion menace le pouvoir de François Bozizé, lui-même arrivé au pouvoir par un coup d'État en 2003 puis confirmé par les élections de 2005 et 2011. Rassemblés sous la bannière de la Seleka (*Coalition* en sango, langue véhiculaire en

Centrafrique) et de son chef Michel Djotodia, les mouvements rebelles s'emparent de plusieurs grandes villes et entendent marcher sur Bangui. Une médiation de la Communauté économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC) permet d'arriver à un accord sur un gouvernement de transition en janvier 2013. Toutefois, l'accord reste lettre morte. La Seleka reprend les combats et s'empare de Bangui en mars 2013, sans rencontrer d'opposition de la part des troupes de la CEEAC. Désavoué par ses parrains régionaux et internationaux, le président Bozizé prend la voie de l'exil.

Michel Djotodia s'auto-proclame président puis fait légitimer sa prise de pouvoir par un Conseil National de Transition taillé sur mesure. Bien que dénoncé par l'Union Africaine, le putsch est reconnu de facto par la CEEAC. Alors que le pouvoir de Bozizé s'est effondré, le nouveau régime peine à exister. Après le coup d'État, la Seleka échappe à l'autorité de son leader et n'apparaît plus que comme une coalition très lâche de groupes armés vivant sur la population. Certes unis par l'Islam, ces groupes ne sont pas porteurs d'une revendication religieuse. En réaction émergent des milices d'auto-défenses chrétiennes : les anti-Balaka (*anti-machette* en sango ou anti-balle AK, pour AK47). À la violence de la prédation économique s'ajoute celle de la communautarisation des affrontements. La Centrafrique s'enfonce alors dans un cycle de représailles

indiscriminées menant à un drame humanitaire.

Dans un premier temps, la CEEAC garde jalousement le dossier centrafricain. Mais son incapacité à gérer cette crise explosive force l'Union africaine à entrer en jeu dès l'été 2013. Une nouvelle mission de maintien de la paix est décidée. Toutefois, l'Union africaine tarde à la déployer sur le théâtre centrafricain. Le 5 décembre 2013, le Conseil de Sécurité des Nations Unies autorise le déploiement de cette mission ainsi que d'une mission française : l'opération Sangaris. Celle-ci débute immédiatement alors que les massacres s'intensifient, particulièrement à Bangui. Sangaris est rejointe quelques semaines plus tard par les troupes de l'Union africaine, qui passent sous contrôle onusien en septembre 2014.

Bien que la situation sécuritaire soit tempérée par les opérations françaises et africaines, elle demeure explosive. De son côté, la situation politique est au point mort. Accablé par un bilan désastreux, Djotodia est évincé par les chefs d'État régionaux en janvier 2014. Il est aussitôt remplacé par Catherine Samba-Panza, maire de Bangui, chargée d'assurer la transition jusqu'aux élections de 2016.

Tant sa légitimité – élue par le Conseil National de Transition établi par Djotodia – que son bilan politique – marqué par des cas de corruption – est contestable. À l'issue de cette période de

transition, les élections présidentielles entachées d'irrégularités amènent l'ancien Premier ministre Faustin-Archange Touadéra à la tête de l'État le 30 mars 2016. Pour d'aucuns, le retour à l'ordre constitutionnel marque la fin de la crise bien que les défis politiques, humanitaires, sécuritaires, administratifs, économiques soient nombreux. Après la crise, l'État centrafricain est à reconstruire, voire à construire.

La gestion de crise par l'Union européenne

À l'aube de la crise, la Centrafrique intéresse peu l'Union européenne. La Commission y mène des programmes d'aide humanitaire et de coopération au développement au titre de l'accord de Cotonou. À cet égard, elle demeure la première partenaire du pays, mais du côté de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), le point est absent de l'agenda des ministres européens. Toutefois, depuis 2004, l'Union européenne y finance les opérations régionales de maintien de la paix. Ce financement reflète une préférence française assortie d'une indifférence de la part des autres États membres. La gestion de cette politique est par ailleurs déléguée explicitement et implicitement à Paris. Seul État membre à y posséder une représentation diplomatique, la France dispose également à Bangui d'une présence militaire résiduelle, chargée de la protection du seul aéroport international du pays.

Lorsqu'éclate la rébellion Seleka, l'Union européenne privilégie le soutien aux initiatives régionales. Bien que dénonçant l'illégitimité de Djotodia, l'UE se range bon gré mal gré derrière la gestion de crise menée par la CEEAC. Le coup d'État est dénoncé, mais la coopération au développement perdure, bien que réduite pour des raisons sécuritaires. Néanmoins, la crise demeure absente des priorités et débats européens. À cet égard, Paris privilégie également une gestion régionale de la crise, s'appuyant sur la CEEAC et refuse d'intervenir militairement. En dépit de l'appel à l'aide de Bozizé, Paris n'intervient pas face à la rébellion. Idem à la suite du coup d'État alors que l'affrontement entre Seleka et Anti-Balaka s'envenime. En effet, la France est réticente à intervenir car elle est déjà déployée au Mali via l'opération Serval depuis janvier 2013 et envisage au cours de l'été 2013 des frappes aériennes sur la Syrie.

À partir de l'automne 2013, face à une situation humanitaire et sécuritaire explosive, terrorisée par le spectre d'un nouveau Rwanda, Paris tente de mobiliser la communauté internationale. En tandem avec la Commissaire européenne à l'aide humanitaire, la France ne veut pas faire de la Centrafrique une crise oubliée. Néanmoins, Paris se retrouve seul. Les États-Unis et le Royaume-Uni sont opposés à une opération pour des raisons financières tandis que du côté européen, l'indifférence vis-à-vis de

la Centrafrique perdure. En décembre 2013, la diplomatie française obtient toutefois une résolution autorisant l'opération Sangaris.

Envisagée au départ comme une opération coup de poing, Sangaris doit rapidement être renforcée et prolongée. Après l'élection de Faustin-Archange Touadéra en 2016, soit deux ans après, la France annonce le retrait progressif sa mission pour passer graduellement le relais aux troupes onusiennes. Dès décembre 2013, Paris tente de mutualiser Sangaris avec ses partenaires européens. Au Conseil européen du même mois consacré exceptionnellement à la Défense européenne, le président Hollande appelle à une prise en charge européenne de l'opération. Bien que les États membres claironnent l'importance de la Défense pour l'Union, cet enthousiasme n'atteint pas la crise centrafricaine. Après un refus poli, les États membres concèdent à la France le déploiement d'une mission militaire européenne au titre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). L'envoi d'un groupement tactique européen – l'Arlésienne de la PSDC – est évacué tant pour des raisons politiques que budgétaires.

Les États membres s'accordent sur un mandat sans équivoque, reflet des réticences européennes. L'opération vise à contribuer par un appui temporaire, pour une période pouvant aller jusqu'à six mois, à un

environnement sécurisé, dans la région de Bangui, en vue de passer le relais à l'Union Africaine ou le cas échéant aux Nations-Unies. Intitulée EUFOR RCA, l'opération est limitée dans l'espace, dans la durée et pourvue d'une stratégie de sortie claire. Assorti rapidement du blanc-seing du Conseil de Sécurité, le déploiement de l'opération prévu pour avril 2014 patine. En effet, pas moins de six conférences de générations de forces sont nécessaires pour réunir les effectifs nécessaires. Alors que la France assume le rôle de nation-cadre, elle se voit contrainte de fournir les derniers éléments manquants pour ne pas compromettre l'opération et la crédibilité de l'UE. Les contributions européennes s'égrènent au compte-goutte tandis que le second contributeur après la France n'est autre qu'un pays non membre de l'Union européenne : la Géorgie.

Prévue pour mars 2014, EUFOR n'atteint sa capacité opérationnelle complète qu'en juin 2014. Les troupes sont chargées de la sécurisation de l'aéroport de Bangui et de deux quartiers musulmans de la capitale, en proie à des affrontements violents. L'opération permet de soulager Sangaris qui peut dès lors s'aventurer hors de Bangui. Après une prolongation de trois mois pour assurer la montée en puissance de l'opération des Nations-Unies, EUFOR RCA est démontée en mars 2015.

Figure 1. Les députés européens visitent EUFOR RCA à Bangui



Source: EUFOR RCA image gallery (2016).

Une nouvelle mission PSDC prend le relais dès mars 2015. En effet, les ministres européens ont accepté une petite mission intitulée EUMAM RCA. L'opération vise à conseiller les autorités centrafricaines dans leur restructuration de l'armée nationale. Au sein du Conseil, Paris a pourtant plaidé pour une opération de plus grande envergure visant à former directement les militaires centrafricains, mais la France s'est heurtée aux réticences de ses partenaires. À nouveau, la procédure de génération de forces fut laborieuse, la France fournissant le plus grand effort. Néanmoins une

opération de formation est en cours d'élaboration pour remplacer EUMAM RCA. Intitulée EUTM RCA, la mission pourrait être déployée en juillet 2016, absorbant une partie des effectifs de Sangaris.

En marge de la PESD et de la PSDC, la Commission européenne demeure le partenaire principal de la république centrafricaine. Dès le lancement de Sangaris, la commissaire à l'aide humanitaire accroit l'aide humanitaire, organise une conférence de donateurs et met sur pied à plusieurs reprises des ponts aériens pour acheminer l'aide

d'urgence. La coopération au développement reprend également, pondérée par le risque sécuritaire.

Conclusion

La Centrafrique demeure bel et bien un dossier périphérique pour les États membres de l'Union européenne. Seules la commissaire européenne en charge de l'aide humanitaire et la France s'y sont investies pour éviter de faire de la Centrafrique une crise oubliée. En dépit de la rhétorique européenne en faveur d'une approche globale, aucune stratégie vis-à-vis de la Centrafrique ou de la région n'a été

éditée. La politique menée demeure le reflet d'une préférence française, seule experte et intéressée par le pays. Néanmoins, cette européanisation est distante puis limitée. Les États membres préfèrent financer les missions militaires régionales et soutenir diplomatiquement les organisations africaines. Les opérations PSDC n'ont été obtenues que par insistance française et la mise en œuvre des accords politiques se sont révélées ardues.

Quatre raisons expliquent les réticences des États membres pour une européanisation de la crise centrafricaine. D'abord, la Centrafrique ne figure pas parmi les intérêts nationaux des pays européens. Le territoire est éloigné et méconnu. Les opportunités économiques sont limitées. Au contraire d'autres pays africains, ses menaces ne sont pas exportables. En effet, en dépit de son caractère musulman, la Seleka n'est pas impliquée dans un terrorisme djihadiste. De plus, l'immigration centrafricaine en Europe est extrêmement faible et limitée à la France. Partant, la crise centrafricaine n'est perçue que comme une crise de la périphérie de la périphérie.

Ensuite, les contraintes financières pèsent sur les capitales européennes. En période de difficulté économique, le déploiement de militaires à l'étranger n'apparaît pas comme une priorité. De surcroît en

Centrafrique où l'isolement géographique du pays fait exploser les coûts logistiques.

En outre, pour les États membres, en particulier les États d'Europe centrale et orientale, la priorité se situe à l'Est. La crise ukrainienne concomitante ravive la menace russe. Bien qu'évoqué par ces États, cet argument trouve néanmoins ses limites. En effet, alors qu'une partie de son territoire est occupée par des troupes russes et sécessionnistes et qu'elle ne dispose pas du bouclier otanien, la Géorgie a fourni la seconde contribution à la mission EUFOR RCA.

Enfin, la Centrafrique est toujours perçue par d'aucuns comme le pré-carré français. Pour certains États membres, Paris a toujours été mêlé aux jeux de pouvoir de la région, c'est donc à elle de se débrouiller. En 2007, le déploiement d'EUFOR Tchad-RCA a laissé un sentiment d'amertume chez certains. Sur fond d'urgence internationale face aux drames humanitaires du Darfour, la mission a été perçue par certains comme un sauvetage français sous bannière européenne du Président tchadien Idris Deby. Le fantasme de la Françafrique demeure.

Cependant même pour la France, la crise centrafricaine n'est au départ pas une priorité à européaniser, à l'inverse du Sahel et du Mali par exemple. C'est lorsque la situation locale devient intenable que la France intervient, non pour des

intérêts économiques et stratégiques mais pour éviter des massacres de grande ampleur dans son ancienne colonie. Contrainte moralement d'intervenir, Paris cherche alors à obtenir un soutien certain de ses partenaires européens, en vain.

À propos de l'auteur

Antoine Feron est doctorant en Relations internationales à l'Université Catholique de Louvain la Neuve. Financées par la Chaire Inbev-Baillet Latour, ses recherches portent sur la politique étrangère de l'Union européenne, en particulier la fonction de Haut Représentant de l'Union.

Géopolitique de l'État insulaire pacifique de Nauru : entre désastre écologique et stratégies de survie

Titouan Moal¹, Jules Pérès-Labourdette², Charlotte Martinet³

¹ Étudiant en journalisme, Université du Québec à Montréal (UQAM); moal.titouan@courrier.uqam.ca

² Étudiant en communication, politique et société, Université du Québec à Montréal (UQAM) ; peres-labourdette.jules@courrier.uqam.ca

³ Étudiante en communication, Université du Québec à Montréal (UQAM) ; martinet.charlotte@courrier.uqam.ca

Résumé : L'histoire de la petite île de Nauru évoque celle d'une dystopie¹³ orwellienne¹⁴. Durant sa période faste des années 1970, Nauru s'est considérablement enrichie grâce à son unique ressource, le minerai de phosphate. Ses habitants y menaient une vie de loisirs sans se soucier de l'avenir. Aujourd'hui, Nauru n'est plus que le fantôme d'un paradis perdu, un souvenir d'île. Ruinée, dévastée, elle est désormais au bord d'une faillite irrémédiable. Si son cas est intéressant, c'est aussi parce qu'il reflète des enjeux environnementaux qui dépassent de loin sa minuscule superficie. À l'échelle internationale, ce sont les mêmes excès qui sont reproduits et menacent notre planète. En plus de subir les erreurs de son propre passé, Nauru fait partie de ces petits états insulaires dont l'existence est directement menacée par le réchauffement climatique et la montée des eaux.

Summary: The story of the tiny island of Nauru could be one of Orwellian dystopias. During its glorious era in the seventies, Nauru got considerably rich thanks to its single resource, ore phosphate. Its inhabitants were spending their time on hobbies, not caring about the future. Today, Nauru is nothing but the ghost of a lost paradise. Bankrupt, devastated, it is on the brink of an irrecoverable state. If its case is interesting it is because it displays broader

environmental issues. On an international scale, the same excessive behaviours are reproduced and threaten our planet. In addition to suffering from its past mistakes, Nauru is one of those islands whose existence is directly affected by climate change and the global rise of sea levels.

Mots-clefs: île de Nauru, Micronésie, phosphate, dystopie

Keywords: Nauru Island, Micronesia, phosphate, dystopia

Introduction

Nauru, petite île du Pacifique de 21 km² et État insulaire de Micronésie constitue à ce jour la plus petite République du monde. Le destin des Nauruans aurait peut-être été différent si, en 1899, une forte concentration en minerai de phosphate (utilisé comme engrais pour l'agriculture) n'avait pas été découverte par les principaux colonisateurs de l'île, les Australiens. Après plus d'un siècle d'exploitation, l'entrée de l'île dans l'économie mondialisée a été brutale. En 1974, elle atteignait même le rang de deuxième PIB au monde après celui de l'Arabie Saoudite, mais la

situation actuelle du pays est bien moins glorieuse « les zones minées (mines épuisées), représentant 80 % de l'île, sont devenues inaccessibles aux humains : aucune habitation ne peut y être construite, aucune culture ne peut y être exploitée, aucune activité humaine récréative n'y est envisageable. »¹⁵. Une vallée stérile de pics coralliens fossilisés a remplacé la végétation autrefois luxuriante. L'industrie minière a ravagé l'écosystème et plusieurs espèces végétales endémiques et animales ont simplement disparu. La forêt tropicale qui se trouvait auparavant sur le plateau a été dévastée, et le récif corallien qui encercle l'île a également été endommagé¹⁶. L'île se retrouve désormais dévastée et au bord d'une faillite irrémédiable qui, couplée à des problèmes dus au réchauffement climatique et à la montée des eaux, rend le futur des Nauruans très incertain. Quelles solutions Nauru a essayé de mettre en place afin de survivre après la fin de l'exploitation intensive du minerai

13 Fiction décrivant une société imaginaire organisée de telle façon qu'elle empêche ses membres d'atteindre le bonheur.

14 L'adjectif « orwellien » est fréquemment utilisé en référence aux univers imaginés par l'écrivain britannique Georges Orwell (1903-1950).

15 KUZYSK, Nicolas. La destruction de Nauru : Un exemple de soutenabilité ?, Le Panoptique, 15 juin 2008, [En ligne], <http://www.lepanoptique.com/sections/environnement/la-destruction-de-nauru-un-exemple-de-soutenabilite/>. Consulté le 20 décembre 2015

16 LOMBARD, Jean. Conférence « Nauru, Atlantide moderne : Philosophie des malheurs du monde », 6 décembre 2011 [en ligne] http://tice3.univ-reunion.fr/amis/index.php?option=com_content&view=article&id=119:nauru-atlantide-moderne-philosophie-des-malheurs-du-monde&catid=255:philosophie-&Itemid=105. Consulté le 20 décembre 2015.

de phosphate et quelles sont ses perspectives d'avenir ?

Un territoire pauvre et appauvri

Longtemps inhabitée, l'île a servi de repère pour les oiseaux marins qui y déposaient leurs excréments. C'est ainsi qu'au cours des millénaires, les matières fécales accumulées se sont transformées en phosphate, un phosphate étant, dit-on, le plus pur au monde. Ancien volcan recouvert de calcaire corallien, Nauru a un relief si abrupt qu'elle ne possède ni port naturel ni point d'ancrage protégé.¹⁷ D'une hauteur maximale de 71 mètres, elle ne possède qu'un seul lac maintenant fortement pollué. Les nappes phréatiques sont également inutilisables à cause de l'exploitation du phosphate. La majorité de la population se concentre donc à présent sur une bande littorale large d'environ 150 à 300 m relativement fertile où l'agriculture vivrière peut encore être pratiquée (seule, ne suffit cependant pas à subvenir aux besoins de la population locale). La plupart des sols sont très pauvres et poreux et l'irrégularité des précipitations limite les cultures à ces endroits¹⁸. Regroupée sur les littoraux, la population est particulièrement vulnérable aux catastrophes naturelles comme les

tsunamis et les cyclones ainsi qu'à la montée des eaux.

Une population à la dérive

Sous l'impulsion de l'Australie et la pression des pays exportateurs de produits agricoles, Nauru a exploité de manière irresponsable son unique ressource et a pu bénéficier des retombées économiques de l'exploitation du phosphate, surtout à partir de l'indépendance de 1968. En peu de temps, les Nauruans sont devenus des acteurs du système-monde en profitant de la mondialisation économique et en se lançant dans une consommation effrénée de produits finis et manufacturés.

Tout au long de l'occupation australienne, les Nauruans n'ont jamais vraiment été sollicités pour travailler dans les mines. La main-d'œuvre est majoritairement importée des pays d'Océanie et de Chine. L'immigration de ces travailleurs vient donc peu à peu bouleverser la culture, le style de vie et les traditions des Nauruans. Ils délaissent la pêche et l'agriculture et se comportent alors comme de riches rentiers, oisifs et consommateurs : « On ne fabriquait plus. On jetait. On ne réparait plus. On remplaçait. On ne produisait plus, on ne cuisinait plus. On consommait. »¹⁹

L'accession à l'indépendance ne rime pas avec davantage de responsabilités, car, après avoir été infantilisés par les Australiens, ils sont à nouveau maternés par leur gouvernement qui leur fournissait par exemple des services et l'électricité gratuitement.

Aujourd'hui, 90 % des 9 540 habitants de l'île sont au chômage²⁰ et selon l'Organisation mondiale de la Santé, 71,1 % seraient touchés par des problèmes de diabète et/ou d'obésité, ce qui constitue un record mondial. La pauvreté étant durablement installée, le bon sens et la débrouillardise reprennent peu à peu le dessus. La population retrouve alors un mode de vie plus traditionnel. Afin de se nourrir, les Nauruans ont ressorti leurs vieilles pirogues pour pêcher au large des côtes et ont replanté des cultures sur des sols insulaires qui peuvent encore en accueillir. Il ne s'agit plus de s'amuser, mais bel et bien de survivre. En l'espace de deux générations, la civilisation originelle a été balayée et la transmission des valeurs traditionnelles a été rompue. Victimes d'une certaine acculturation due à la mondialisation des échanges et dorénavant rejetés par ce système qui n'a plus besoin d'eux, les Nauruans peinent à conserver une identité devenue floue.

¹⁷ Encyclopædia Universalis, Nauru

¹⁸ LAURENT, Jérôme. Nauru – Une île à la dérive, TV5, 2006, France. <https://www.youtube.com/watch?v=PY52H90Cgvs>, Consulté le 24 décembre 2015.

¹⁹ FOLLET, Luc. Nauru, l'île dévastée. Comment la civilisation capitaliste a anéanti le pays le plus riche du monde, Éditions La Découverte, 2009, p.46.

²⁰ Statistiques mondiales. 24 décembre 2015. En ligne. <http://www.statistiques-mondiales.com/nauru.html>. Consulté le 20 décembre 2015.

Figure 1. Du rêve au cauchemar : l'extraction du phosphate et la dégradation des infrastructures d'exportation maritime au fil des ans aura engendré de graves problèmes environnementaux sur l'île de Nauru. De nombreux sites industriels tombent en ruine, ou ferment tout simplement.



Source: The Nauru Elegies (2016). [En ligne] <http://www.djspooky.com/nauruelegies/> (Consulté le 10 mai 2016)

Un gouvernement inefficace

Même si la crise que traverse le pays pourrait facilement être imputée à la présence coloniale, il reste que les autorités nauruanes ont continué d'exploiter leurs ressources de manière irresponsable après l'indépendance. Avec la nationalisation de l'exploitation du phosphate et la connaissance des faibles ressources disponibles, l'État avait le devoir d'assurer un avenir à la population en fructifiant les revenus du phosphate à l'aide de

fonds publics, mais la gestion catastrophique des investissements à l'étranger, entachée par la corruption et de nombreux scandales, s'est révélée être un véritable gouffre financier.

Aujourd'hui, le gouvernement peine à fournir les services minimums à ses citoyens et le contrôle de l'État est de plus en plus important. Il n'existe pas de médias indépendants et le gouvernement s'oppose à la venue de journalistes étrangers (comme en témoigne l'augmentation des frais

d'une demande de visa de journalisme qui sont passés de 200 dollars australiens à 8 000 dollars australiens en janvier 2013, soit de 192 à 7 700 dollars canadiens²¹). En mai 2015, Nauru a bloqué l'accès à Facebook pendant plusieurs semaines et a adopté de nouvelles lois permettant la condamnation d'une personne exerçant sa libre parole à des peines pouvant aller jusqu'à 7 ans d'emprisonnement. En juin 2015, cinq députés ont été démis de leur fonction pour avoir parlé à des journalistes étrangers et certains

²¹ Cours du 29 avril 2016.

membres de l'opposition ont vu leur droit à une pension de retraite suspendu²².

Le business diplomatique

L'ère de l'exploitation du phosphate laisse place à la commercialisation de la seule chose qu'il reste à Nauru, sa souveraineté. Après avoir été un paradis fiscal reconnu (Nauru a été obligé de fermer son centre financier *offshore* et a été blanchi par l'OCDE en 2005)²³, vendu des passeports (pour une somme comprise entre 10 000 à 35 000 dollars australiens (soit entre 9 600 et 33 500 dollars canadiens); jusqu'à ce que deux terroristes d'Al Qaida se fassent arrêter avec lesdits passeports et que la communauté internationale durcisse le ton) et cédé les droits de pêche (Chine, Corée du Sud et Taïwan), que lui conférait sa zone économique exclusive (ZEE). En outre, Nauru profite de son siège à l'ONU, ainsi qu'à son appartenance à divers organismes internationaux, pour monnayer son soutien dans les débats internationaux.

Taïwan, pour qui les soutiens étatiques se font rare (seuls 26 pays ont établi des liens diplomatiques avec l'île), est devenu un allié diplomatique de poids pour le micro-État insulaire. C'est d'ailleurs le seul pays à posséder une ambassade sur l'île. En échange d'un appui inconditionnel sur la scène internationale, Nauru reçoit des aides financières de Taïwan à travers des programmes de « coopération » principalement dans les domaines de l'agriculture, de la santé publique, des énergies propres, des échanges culturels et du développement des ressources humaines ou en approvisionnant Nauru en pétrole.

Dans la même veine, Nauru a également soutenu par le passé le Japon dans ses différentes campagnes « scientifiques » de chasse à la baleine en échange d'un approvisionnement en pétrole ainsi qu'un soutien économique, particulièrement en 2005 lors du vote qui aurait pu être déterminant puisque la proposition du Japon d'autoriser une chasse limitée n'a pas été ratifiée par la Commission Baleinière Internationale (CBI) avec un vote de 29 voix contre et 23 voix en faveur du projet²⁴.

Par ailleurs, contre 34 millions d'euros (50 millions de dollars canadiens) versés par la Russie, Nauru a officiellement reconnu l'indépendance de l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie, deux régions auto-proclamées indépendantes depuis la guerre entre la Géorgie et la Russie²⁵.

En 2001, l'Australie lance une opération en collaboration avec Nauru dans le but de réduire le nombre de demandeurs d'asile sur son territoire. En échange de quelques 30 millions de dollars australiens (soit 28,7 millions de dollars canadiens) par an, Nauru « accueille » ou « détient » entre 100 et 1 500 ressortissants afghans, irakiens, pakistanais, indiens et indonésiens demandeurs d'asile dans des camps. Pendant cinq ans, ces camps furent la principale source de revenu de l'île. Depuis, de nombreux camps ont été fermés, mais il reste encore 653 migrants détenus (en date du 30 août 2015) et plus de la moitié d'entre eux souffrent de maux physiques et moraux à cause des conditions de détention désastreuses (situation fortement dénoncée par la communauté internationale)²⁶.

22 Amnesty International. 9 octobre 2015. En ligne. <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2015/10/nauru-foreign-media-refused-entry-after-refugee-rape-claims/>. Consulté le 21 décembre 2015.

23 FOLLET, Luc. Nauru, l'île dévastée. Comment la civilisation capitaliste a anéanti le pays le plus riche du monde, Éditions La Découverte, 2009, p.69.

24 New Scientist. Japan's call to resume whale-hunting rejected. 21 juin 2005. En ligne. <https://www.newscientist.com/article/dn7551-japans-call-to-resume-whale-hunting-rejected/>. Consulté le 28 mars 2016.

25 JÉGO, Marie. Nauru, nouvel allié chèrement payé, Le Monde, 24 décembre 2009, [En ligne], http://www.lemonde.fr/idees/article/2009/12/24/nauru-nouvel-allie-cherement-payé-par-marie-jego_1284631_3232.html. Consulté le 10 décembre 2015.

26 Amnesty International. Australie: conditions cruelles et inhumaines dans un camp pour demandeurs d'asile. 23 novembre 2012 [En ligne], <http://www.amnesty.org/fr/news/australia-asylum-camp-cruel-and-inhumane-2012-11-23>, consulté le 10 décembre 2015. Consulté le 10 décembre 2015.

Conclusion

Comme le souligne Florence Decamp²⁷, aujourd'hui, Nauru « n'a plus un sou en caisse, mais des dettes qui s'élèvent à 140 millions d'euros (208,012 millions de dollars canadiens) Si personne ne vient à son aide, elle pourrait devenir le premier pays de la planète à succomber à ce que l'ONG britannique Global Witness qualifie de « faillite absolue » »²⁸. Mais la petite île est aussi victime des changements climatiques qui pourraient bien venir à bout de ce morceau de terre isolée. Nauru semble prendre conscience du danger. Elle a rejoint l'Alliance des petits États insulaires, forte de 44 membres, qui effectue un gros travail de lobbying afin d'aboutir à un accord contraignant lors des Conférences des parties (COP); pari raté. Selon une étude de l'Université des Nations unies (présentée le 2 décembre 2015 dans le cadre de la COP 21 de Paris) menée par Koko Warner, expert de la santé humaine liée aux changements climatiques, 74 % des ménages de Nauru ont déjà subi une hausse du niveau de la mer, l'intrusion de l'eau salée et la sécheresse. Ainsi, 35 % des foyers de Nauru estiment que les membres de leur famille devront émigrer si ces impacts s'aggravent et menacent les productions vivrières, mais 26 % des ménages ne disposent pas des

moyens financiers pouvant supporter une migration²⁹. Or actuellement, aucun statut de réfugié climatique n'existe au regard du droit international. La situation de Nauru est si désastreuse que le pire pourrait être à venir. La population de la plus petite république du monde pourrait être amenée à « fermer boutique, jeter les clefs à la mer et abandonner son île »³⁰ comme le prédisait Florence Decamp dans son article il y a déjà plus de dix ans. Comme les Tuvalu et les autres îles fortement mises en danger à cause du réchauffement climatique et de la montée des eaux, l'avenir des Nauruans reste très incertain.

BIBLIOGRAPHIE

KUZYK, Nicolas. La destruction de Nauru : Un exemple de soutenabilité ?, *Le Panoptique*, 15 juin 2008, [En ligne], <http://www.lepanoptique.com/sections/environnement/la-destruction-de-nauru-un-exemple-de-soutenabilite/>, consulté le 20 décembre 2015

LOMBARD, Jean. *Conférence « Nauru, Atlantide moderne : Philosophie des malheurs du monde »*, 6 décembre 2011 [en ligne] http://tice3.univ-reunion.fr/amis/index.php?option=com_content&view=article&id=119:nauru-atlantide-moderne-philosophie-des-malheurs-du-monde&catid=255:philosophie-&Itemid=105

Encyclopædia Universalis, Nauru, LAURENT, Jérôme. *Nauru – Une île à la deriva*, TV5, 2006, France. <https://www.youtube.com/watch?v=PY52H90Cgvs>

FOLLET, Luc. Nauru, l'île dévastée. Comment la civilisation capitaliste a anéanti le pays le plus riche du monde, Éditions La Découverte, 2009, p.46

Statistiques mondiales. 24 décembre 2015. En ligne. <http://www.statistiques-mondiales.com/nauru.htm>. Consulté le 20 décembre 2015.

Amnesty International. 9 octobre 2015. En ligne. <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2015/10/nauru-foreign-media-refused-entry-after-refugee-rape-claims/>. Consulté le 21 décembre 2015.

Taiwan Info. *Le président de Nauru en visite à Taiwan*. 8 décembre 2015. En ligne. <http://taiwaninfo.nat.gov.tw/ct.asp?xItem=239913&ctNode=2314>. Consulté le 20 décembre 2015.

JÉGO, Marie. *Nauru, nouvel allié chèrement payé*, *Le Monde*, 24 décembre 2009, [En ligne], http://www.lemonde.fr/idees/article/2009/12/24/nauru-nouvel-allie-cherement-payé-par-marie-jego_1284631_3232.html. Consulté le 10 décembre 2015.

Amnesty International. *Australie: conditions cruelles et inhumaines dans un camp pour demandeurs d'asile*. 23 novembre 2012 [En ligne], <http://www.amnesty.org/fr/news/australia-asylum-camp-cruel-and-inhumane-2012-11-23>. Consulté le 10 décembre 2015.

Decamp, Florence. *Libération*. 7 août 2004. En ligne. http://www.liberation.fr/planete/2004/08/07/nauru-l-ile-flambeuse-sur-la-paille_488636. Consulté le 21 décembre 2015.

Fabrégat, Sophie. *Actu Environnement*. 2 décembre 2015 <http://www.actu-environnement.com/ae/news/pacifique-kiribati-nauru-tuvalu-migrations-climatiques-organisation-iles-25779.php4>. Consulté le 21 décembre 2015.

27 Decamp, Florence. *Libération*. 7 août 2004. En ligne. http://www.liberation.fr/planete/2004/08/07/nauru-l-ile-flambeuse-sur-la-paille_488636. Consulté le 21 décembre 2015.

28 Idem.

29 Fabrégat, Sophie. *Actu Environnement*. 2 décembre 2015 <http://www.actu-environnement.com/ae/news/pacifique-kiribati-nauru-tuvalu-migrations-climatiques-organisation-iles-25779.php4>. Consulté le 21 décembre 2015.

30 Decamp, Florence. *Libération*. 7 août 2004. En ligne. http://www.liberation.fr/planete/2004/08/07/nauru-l-ile-flambeuse-sur-la-paille_488636. Consulté le 21 décembre 2015.

Le CQEG en bref...

Comité de direction

DIRECTEUR : **Frédéric Lasserre**, Département de géographie, Université Laval

DIRECTEUR ADJOINT : **Éric Mottet**, Département de géographie, UQAM

Pierre-Louis Têtu, rédacteur du bulletin *Regards géopolitiques*

Marine Boulanger, représentante des étudiants de 2^e cycle

Inès Carine Singhe, représentante des étudiants de 3^e cycle

Sylvie St-Jacques, conception graphique

Réviseurs : Frédéric Lasserre et Éric Mottet

Mission

- Favoriser les recherches universitaires pluridisciplinaires en géopolitique au Québec, en se basant sur un réseau de chercheurs national et international.
- Contribuer à la réflexion sur l'apport de la géographie, plus particulièrement de la géographie politique, à la compréhension des phénomènes sociaux, économiques et politiques contemporains à travers le monde.
- Favoriser le recrutement d'étudiants gradués.
- Favoriser la pérennisation de la recherche en demandant à terme une reconnaissance institutionnelle auprès de la Commission de la recherche de l'Université Laval.
- Valoriser l'apport d'une réflexion géopolitique dans les recherches menées par les membres, en collaboration avec les autres groupes de recherche de l'IQHEI (GÉRAC, Centre de recherche sur la sécurité notamment) et d'autres centres de recherche ailleurs au Canada et à l'étranger.

www.hei.ulaval.ca/fr/cqeg

cqeg@hei.ulaval.ca